



# **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de Haute-Normandie**

**Rapport et annexes**

**2012 - 2016**

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie**



# Sommaire

<b>1. PRESENTATION DE LA FORET HAUT-NORMANDE</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Les caractéristiques de la forêt</b>	<b>9</b>
1.1.1. Les surfaces forestières et les boisements linéaires	9
1.1.2. Les volumes et les essences et la production	9
1.1.3. Les différentes formations boisées	10
1.1.4. Le statut des forêts, répartition public/privé	10
1.1.5. La structure de la forêt privée	10
1.1.6. Les sols forestiers	10
<b>1.2. Les éléments de gestion</b>	<b>11</b>
1.2.1. Les documents de gestion durable	11
1.2.2. Les gestionnaires forestiers	11
1.2.3. L'adhésion PEFC	11
1.2.4. Accessibilité aux forêts	12
1.2.5. La récolte des bois	12
1.2.6. La gestion cynégétique de la grande faune sauvage	12
<b>1.3. Les enjeux environnementaux, sociaux et autres</b>	<b>13</b>
1.3.1. Les enjeux environnementaux	13
1.3.2. Les enjeux sociaux	14
1.3.3. Autres enjeux	15
<b>2. MOBILISATION DES BOIS EN HAUTE-NORMANDIE</b>	<b>19</b>
<b>2.1. Rappel des documents cadre de la région Haute-Normandie</b>	<b>19</b>
2.1.1. Les orientations régionales forestières	19
2.1.2. Les DRA, le SRA et le SRGS, documents de planification forestière issus de la loi d'orientation sur la forêt de 2001	19
2.1.3. Le plan régional de mobilisation des bois établi en 2009 (extraits)	20
<b>2.2. Situation actuelle de la récolte</b>	<b>21</b>
<b>2.3. Bilan des actions en faveur de la mobilisation depuis 2007</b>	<b>24</b>
2.3.1. Aides du Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013)	24
2.3.2. Aides au démarrage et au développement des entreprises de travaux forestiers	26
2.3.3. Aides scieries	26
2.3.4. Aides animation – Développement forestier	27
2.3.5. Aide de la Région Haute-Normandie à l'élaboration de Plan simple de gestion volontaire	28
2.3.6. Autres aides	28
<b>3. LA CARACTERISATION DES TERRITOIRES FORESTIERS DE HAUTE-NORMANDIE</b>	<b>33</b>
<b>3.1. Analyse et détermination de trois territoires forestiers en Haute-Normandie</b>	<b>33</b>
3.1.1. Bordure Manche	35
3.1.2. Axe Seine	35
3.1.3. Sud Eure	35
<b>3.2. Les freins à la mobilisation</b>	<b>36</b>
3.2.1. Freins géophysiques et fonciers	36
3.2.2. Freins techniques	37

3.2.3. <i>Freins socio-économiques</i>	39
3.2.4. <i>Les autres fonctions de la forêt</i>	41
<b>3.3. Analyses des potentiels de mobilisation supplémentaire en surface et en volume</b>	<b>43</b>
3.3.1. <i>Analyse cartographique des surfaces où une mobilisation supplémentaire est envisagée</i>	43
3.3.2. <i>Analyse des intentions de gestion dans les Plans Simples de Gestion en forêt privée</i>	44
3.3.3. <i>Les peuplements pauvres ou en impasse sylvicole</i>	46
<b>4. PROGRAMMATION DES ACTIONS A L'ECHELLE REGIONALE</b>	<b>49</b>
4.1. <b>Thématiques prioritaires</b>	<b>49</b>
4.2. <b>Fiches actions</b>	<b>52</b>
<b>5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA REALISATION DU PLAN</b>	<b>67</b>
<b>6. ANNEXES</b>	<b>69</b>
6.1. <b>Fiche de caractérisation du territoire forestier "Bordure Manche"</b>	<b>71</b>
6.2. <b>Fiche de caractérisation du territoire forestier "Axe Seine"</b>	<b>76</b>
6.3. <b>Fiche de caractérisation du territoire forestier "Sud Eure"</b>	<b>81</b>
6.4. <b>Tableau récapitulatif des principales données par territoire</b>	<b>86</b>
6.5. <b>Composition du Comité plénier</b>	<b>88</b>
6.6. <b>Composition du Comité technique</b>	<b>89</b>
6.7. <b>Arrêté préfectoral d'approbation du PPRDF</b>	<b>90</b>
6.8. <b>Glossaire</b>	<b>92</b>

## Préambule

La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 comprend plusieurs dispositions applicables au secteur forestier dans l'objectif général d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions de gestion durable de la forêt.

Son article 64 (article L.4-1 du code forestier) prévoit la mise en place dans chaque région d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) qui, en cohérence avec les documents cadre en vigueur en région, analyse les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définit les actions pour y remédier. Les actions de ce plan concernent l'animation et les investissements nécessaires pour une mobilisation supplémentaire à court terme, à savoir sur la période 2012-2016.

En Haute-Normandie, un comité d'élaboration a été mis en place en 2011 sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Région, et piloté par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) a été informée régulièrement des travaux en cours et de l'avancement du PPRDF.

Le présent rapport correspond à la synthèse de ces travaux. Il a été mis à disposition du public du 16 janvier 2012 au 15 février 2012.

Après une présentation finale en CRFPF le 23 février 2012, il a été approuvé par Monsieur le Préfet de Région le 27 mars 2012.

-----

**Ce Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier se compose de deux documents : le présent rapport avec ses annexes et un ensemble de 12 cartes.**

Le rapport est constitué des parties suivantes :

- 1 – La présentation de la forêt haut-normande.
- 2 – La mobilisation des bois en Haute-Normandie
- 3 – L'identification et la caractérisation de 3 territoires forestiers
- 4 – La programmation des actions à l'échelle régionale
- 5 – Les modalités de mise en œuvre et de suivi du plan

Il est complété d'annexes et d'un deuxième document comportant les cartes.

Le PPRDF peut être téléchargé sur le site internet de la DRAAF de Haute-Normandie. Il en sera progressivement de même des bilans annuels.

Le PPRDF sera porté à la connaissance des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents, pour une prise en compte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

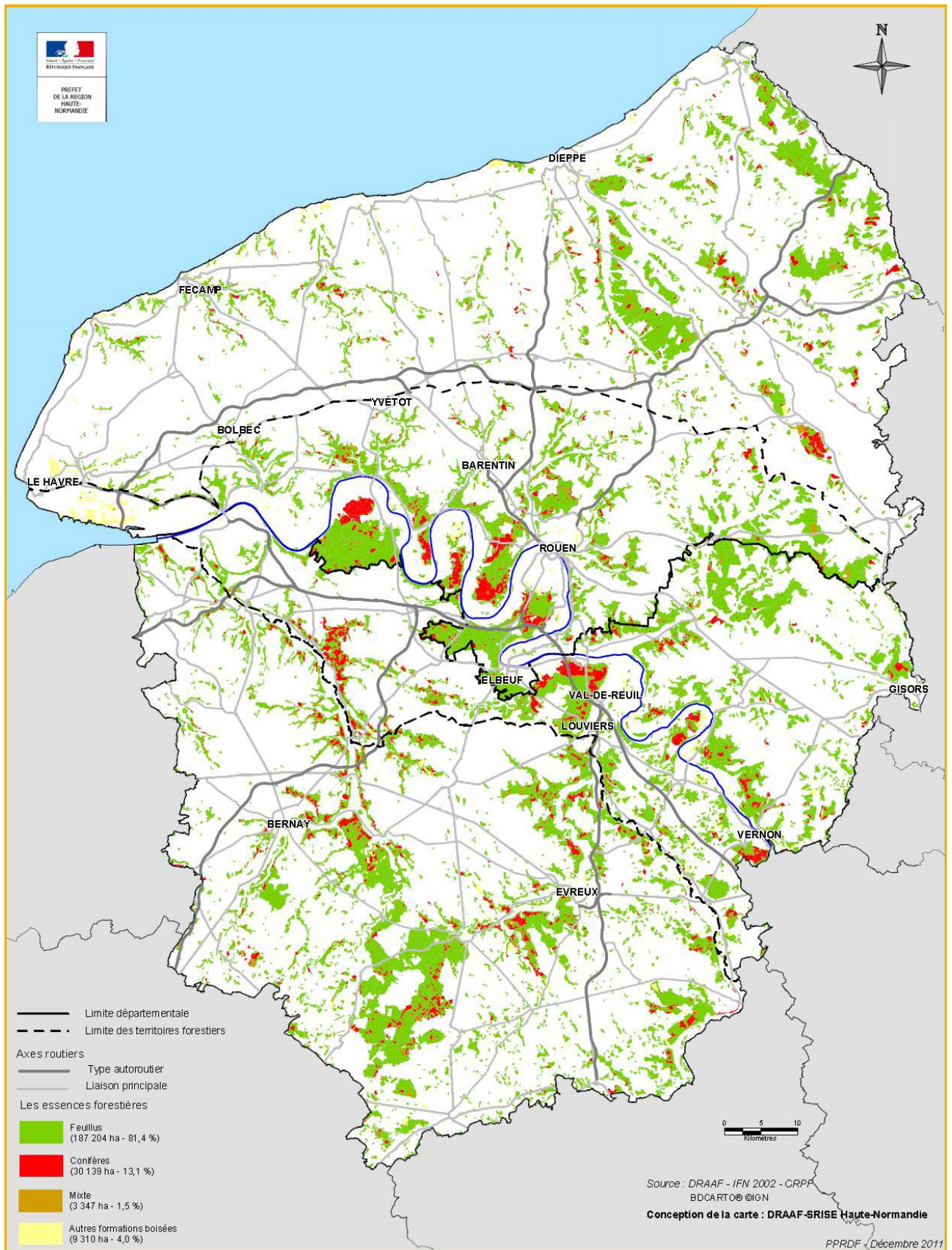


# **1. Présentation de la forêt Haut-Normande**

## **1.1. Les caractéristiques de la forêt**

## **1.2. Les éléments de gestion**

## **1.3. Les enjeux environnementaux, sociaux et autres**



Carte forestière de Haute-Normandie

# 1. Présentation de la forêt Haut-Normandie

Avertissement : Les chiffres de l'IFN, de l'inventaire 2002 (ancienne méthode) sont ceux issus des traitements statistiques des points de sondage. Sans mention particulière, ce sont ces chiffres qui sont cités (les données issues de la cartographie sont légèrement différentes).

## 1.1. Les caractéristiques de la forêt

### 1.1.1. Les surfaces forestières et les boisements linéaires

La forêt représente 226 000 ha en Haute-Normandie, soit un taux de boisement de 18,4%. Ce taux est inférieur à la moyenne métropolitaine qui est de 27,4%. En Seine-Maritime, le taux de boisement est de 15,8 % pour 21,1 % dans l'Eure.

La Haute-Normandie compte environ 13 300 km de haies boisées et 1 600 km d'alignements. Les clos mesures constituent un élément remarquable du patrimoine régional.

### 1.1.2. Les volumes et les essences et la production

Le volume de bois sur pied de la forêt haut normande est de **34 millions de m<sup>3</sup>** (IFN2002).

Il s'agit du volume bois fort tige sur écorce qui comprend la tige principale de l'arbre jusqu'à la "découpe 7 cm fin bout", c'est à dire l'ensemble du volume du tronc et de la branche principale dont la section reste supérieure à 7 cm de diamètre. Les branches ne sont donc pas comptabilisées. De plus, ne sont pris en compte que les arbres de plus de 7,5 cm de diamètre à 1,30 m de haut.

85 % de ce volume est composé de feuillus et 15 % de résineux.

Les essences les plus importantes sont le chêne (11,7 millions de m<sup>3</sup>), le hêtre (9 millions de m<sup>3</sup>) et le pin sylvestre (1,7 millions de m<sup>3</sup>). On peut noter la montée en puissance du douglas (1,1 millions de m<sup>3</sup>).

La production brute des forêts est estimée à 1 484 000 m<sup>3</sup>/an. Il s'agit de l'accroissement annuel du volume bois fort tige défini ci-dessus.

La production des feuillus est de 1,1 million de m<sup>3</sup>/an, soit 6 m<sup>3</sup>/ha/an. La production des résineux est de 363 500 m<sup>3</sup>/an, soit 11 m<sup>3</sup>/ha/an.

Au niveau national, depuis 1989, on constate une évolution régulière du volume de bois sur pied (capitalisation).

Les résultats de la nouvelle méthode d'inventaire (méthode d'inventaire glissant) 2005-2009 donnent un volume sur pied de 40,5 millions de m<sup>3</sup> ( $\pm$  4 Mm<sup>3</sup>) pour la Haute-Normandie. Ces premiers résultats sont à prendre avec précaution car ils présentent un intervalle de confiance assez important, mais ils s'affineront progressivement.

Ainsi, l'augmentation du volume sur pied par rapport aux résultats 2002 existe mais elle reste encore difficile à évaluer précisément.

Concernant les volumes de branches et du bois rémanent au delà de la découpe 7 cm de diamètre, des études ont été menées depuis 2004 (CARBOFOR 2004, IFN-SOLAGRO 2005, CEMAGREF2009) afin d'évaluer ces volumes. Selon ces études, le volume bois fort tige sur écorce représente environ 2/3 du bois aérien total.

### 1.1.3. Les différentes formations boisées

Les peuplements forestiers avec taillis représentent la moitié de la surface et du volume sur pied (104 000 ha pour 17 505 000 m<sup>3</sup>).

Les futaies feuillues représentent 30% en surface comme en volume sur pied (65 000 ha pour 11 455 000 m<sup>3</sup>).

Les futaies résineuses représentent 12 % en surface comme en volume sur pied (26 000 ha pour 4 230 000 m<sup>3</sup>).

### 1.1.4. Le statut des forêts, répartition public/privé

Comme dans le reste du territoire national, la forêt publique représente  $\frac{1}{4}$  de la surface forestière, soit 63 700 ha. Sa particularité est d'être essentiellement domaniale (55 000 ha), et surtout implantée en Seine-Maritime.

Ainsi la forêt privée dans l'Eure occupe-t-elle une place plus importante : 106 600 ha pour seulement 54 000 ha en Seine Maritime (Source ONF-IFN).

### 1.1.5. La structure de la forêt privée

	Nombre de propriétaires	% nb	Surface en Ha	% surface
0 ha <surface<4 ha	35 067	87,7%	24 746	15,7%
4 ha =<surface< 10 ha	2 512	6,3%	15 601	9,9%
10 ha =<surface<25 ha	1 351	3,4%	21 237	13,5%
25 ha =<surface<100 ha	845	2,1%	39 122	24,8%
100 ha =<surface<1 000 ha	216	0,5%	46 123	29,3%
1 000 ha =<surface	5	0,0%	10 712	6,8%
Total	39 996	100,0%	157 541	100 %

Source cadastre 31/12/2009 et CRPF

Comme le montre ce tableau, la forêt privée reste morcelée. En dessous de 10 ha, on compte près de 40 000 ha, partagés entre 37 579 propriétaires. 60% de la surface concerne des propriétés de plus de 25 ha.

### 1.1.6. Les sols forestiers

En mars 2008, le Laboratoire d'Étude des Ressources Forêt-Bois (LERFOB) de l'INRA a établi une carte nationale du pH de surface des sols forestiers français estimé par le caractère bio indicateur de la flore spontanée. Ces données ne sont pas disponibles au niveau régional mais elles permettent quand même de constater que la majeure partie des sols forestiers de Haute-Normandie ont une tendance acide à très acide : (pH inférieur à 5).

Nous ne disposons pas de données sur la richesse chimique des sols.

Une partie importante des sols forestiers des plateaux est composé de limons sensibles au tassement, et nécessite des précautions particulières pour la réalisation des chantiers de débardage.

## 1.2. Les éléments de gestion

### 1.2.1. Les documents de gestion durable

Au delà de 25 ha pour la forêt privée, la Haute-Normandie a une très bonne couverture en documents de gestion durable. Elle est estimée à 85 % des surfaces de plus de 25 ha (Source CRPF 2011).

Les forêts domaniales disposent toutes de documents d'aménagement approuvés.

Les forêts de collectivités qui bénéficient du régime forestier sont également pourvues de documents d'aménagement. On estime à 2 800 ha les forêts de collectivités hors régime forestier.

### 1.2.2. Les gestionnaires forestiers

La gestion d'un domaine forestier requiert des compétences techniques particulières notamment en sylviculture et commercialisation des bois. Les propriétaires peuvent confier cette mission à des gestionnaires forestiers :

**Les experts forestiers** : profession libérale, soumise à agrément par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière, les experts forestiers gèrent les forêts privées qui leur sont confiées et participent à leur regroupement.

**Les coopératives forestières** : organisme économique professionnel de droit privé, les coopératives forestières sont mandatées par leurs sociétaires (les propriétaires) pour assurer le développement de la production forestière et de la mise en marché de tous les produits issus de la forêt. Il en existe deux qui interviennent sur le territoire Haut-Normand.

**Les gestionnaires indépendants** : en général techniciens forestiers de formation, leur statut relativement libre leur permet de cumuler différents métiers associant gestion, réalisation de travaux et commercialisation directe du bois.

**L'Office National des Forêts** : établissement public national à caractère industriel et commercial, l'ONF gère dans le cadre réglementaire du régime forestier les forêts domaniales et les forêts des collectivités publiques.

### 1.2.3. L'adhésion PEFC

La marque PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) atteste de l'engagement du propriétaire forestier ou d'une entreprise à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable. Elle assure également le respect de standards écologiques, économiques, sociaux ou éthiques dans la mise en œuvre de ces pratiques.

En Haute-Normandie, 101 305 ha de forêts sont certifiés, soit 45 % de la surface.

	Nombre de propriétaires	Surfaces certifiées (ha)
Forêt de collectivités	20	1 477
Forêt domaniale	1	54 571
Forêt privée	343	45 258
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>101 305</b>

PEFC – avril 2011

#### **1.2.4. Accessibilité aux forêts**

Région de plaine, la Haute-Normandie ne présente pas de difficulté très importante d'accessibilité.

84,5 % de la surface forestière se situe sur des terrains dont la pente est inférieure à 15%.

Selon le schéma de desserte des massifs forestiers de plus de 100 ha en Haute-Normandie (CRPF 2009), le niveau de desserte de la forêt domaniale est bon (14 ml/ha) et celui de la forêt privée estimé à 10,9 ml/ha est jugé insuffisant. L'optimum de desserte est situé entre 14 et 17 ml/ha.

La surface forestière située à une distance de débardage supérieure à 500 m, dans les massifs de plus de 100 ha a été évaluée à 33 500 ha.

#### **1.2.5. La récolte des bois**

La récolte totale de bois est estimée annuellement à 1 136 000 m<sup>3</sup> ce qui représente 76 % de la production brute de la forêt. (Plan régional de mobilisation des bois de 2009)

Ce thème est développé dans le chapitre 2.2.

#### **1.2.6. La gestion cynégétique de la grande faune sauvage**

La grande faune sauvage constitue un élément important des écosystèmes forestiers. Sa régulation par la chasse est une activité essentielle de la gestion forestière.

En France, depuis vingt ans, la superficie colonisée par le cerf a doublé et les effectifs estimés ont quadruplé. Le chevreuil est présent un peu partout, ses effectifs ont été multipliés par 3,2 en vingt ans. On assiste actuellement à un net ralentissement (IFN - Indicateur de gestion durable des forêts françaises métropolitaines 2010).

Le sanglier présente aussi des effectifs importants qui ont davantage un impact sur les activités agricoles. (système d'indemnisation des dégâts aux cultures)

En Haute-Normandie, la tendance nationale se retrouve.

Selon les ORF de 1999, les massifs à cerfs sont : Eawy, Brotonne, Roumare, Lyons, Beaumont le Roger, Vernon, Les Andelys et Conches-Breteuil. Depuis cette date, le cerf s'est significativement installé dans d'autres zones. En dehors des grands massifs, sa présence n'est pas souhaitée car trop difficile à gérer.

Les plans de chasse cerfs ont été multipliés par 4.6 en 20 ans. Selon les massifs, les populations ont été gérées assez différemment. Récemment, le problème de la tuberculose en forêt de Brotonne et Mauny a conduit à la quasi élimination de la population pour des raisons sanitaires.

La présence du cerf impose bien souvent d'enclaver les plantations et elle a un impact fort sur les régénérations naturelles.

Les plans de chasse chevreuil ont été multipliés par 3.1 en 20 ans. La tendance au plafonnement est visible depuis 2003/2004. Dans les zones de forte densité, la pression du chevreuil peut aussi conduire à devoir protéger les reboisements, en particulier pour l'introduction d'espèces peu présentes sur la forêt.

Lorsque Cerf et Chevreuil sont présents sur un même territoire, les impacts sur l'écosystème peuvent se cumuler.

Les prélèvements de sanglier en forêt auraient été multipliés par 6 en vingt ans.

Présentes dans toutes les unités de gestion cynégétiques à des densités très variables, ces populations sont difficiles à contrôler. En forêt, elles ont un impact par la consommation des graines forestières (glands, faines, châtaignes) ce qui est un frein aux semis naturels et

peuvent aussi déraciner des jeunes plants dans les reboisements. L'agrainage pratiqué pour maintenir les populations en forêt et éviter les dégâts aux cultures est réglementé par arrêté préfectoral.

### Evolution des plans de chasse – Attributions/Réalisations

Année	Cerf		Chevreuil		Sanglier
	Attributions	Réalisations	Attributions	Réalisations	Réalisations
1985	743	582	2 940	2 155	980
2000	2 300	1 712	10 480	9 038	6 102
2010	2 695	1 841	13 411	11 413	12 936

(Source : Fédérations des Chasseurs de la Seine-Maritime et de l'Eure - 2011)

A noter qu'en 1985, la connaissance des populations était moins précise qu'aujourd'hui, ce qui a pu conduire à des volumes d'attribution mal définis.

L'évaluation des niveaux de population et des impacts sur la forêt est approché par des comptages (différentes méthodes), le suivi d'enclos témoin, et l'évaluation d'impact sur la flore.

Dans certaines zones très fréquentées par le public, l'activité cynégétique peut devenir difficile à conduire.

Les outils de gestion cynégétique varient d'un département à l'autre pour tendre vers l'équilibre sylvo cynégétique. Ils sont inscrits dans les Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC). La concertation avec les propriétaires et/ou les demandeurs de plans de chasse pour la définition des objectifs et quotas de prélèvement s'applique en amont des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage et font l'objet d'un consensus.

## **1.3. Les enjeux environnementaux, sociaux et autres**

### **1.3.1. Les enjeux environnementaux**

Tout en étant source de production de bois, lieu d'accueil et de loisirs, la forêt constitue un réservoir majeur de biodiversité qu'il importe de préserver et d'améliorer.

La biodiversité, appelée ordinaire, s'exprime par la diversité des essences, des traitements sylvicoles et des milieux. Parallèlement, l'hétérogénéité de la propriété forestière induit des modes de gestion variés qui y sont favorables.

Des milieux plus spécifiques comme les mares forestières, les talus, les clairières sont riches et doivent être préservés même en l'absence de statut de protection particulier.

Une partie des forêts est concernée par différents classements ou statuts de protection, en fonction des enjeux environnementaux :

#### **NATURA 2000**

Les formations boisées en Natura 2000, ZSC et/ou ZPS occupent 13 950 ha, pour une surface totale en NATURA 2000 de 231 000 ha en Haute-Normandie, soit 6 % (DRAAF-DREAL 2011).

## **ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique.**

Une grande majorité des forêts sont situées en Znieff de type II.

Les formations boisées concernées par les Znieff de type I représentent 43 500 ha pour une surface totale en Znieff de type I de 77 400 ha en Haute-Normandie soit 56 % (DRAAF-DREAL 2011).

## **SITES NATURELS CLASSES**

Les formations boisées en site naturel classé occupent 6 440 ha pour une surface totale en sites naturels classés de 20 230 ha en Haute-Normandie soit 32 % (DRAAF-DREAL 2011).

## **MONUMENTS HISTORIQUES**

Pour les périmètres de protection de monuments historiques classés et inscrits, nous ne disposons pas de données générales par rapport à la forêt.

## **PROTECTION RAPPROCHEE DES CAPTAGES D'EAU**

Les formations boisées dans les périmètres rapprochés des captages d'eau représentent 10 420 ha pour une surface totale de périmètres rapprochés de captage d'eau de 36 110 ha en Haute-Normandie soit 29 %.

## **ARRETES DE BIOTOPE**

Seulement 56 ha de forêts sont concernées en Haute-Normandie pour une surface totale d'arrêt de biotope de 165 ha soit 33%.

## **RESERVES NATURELLES**

La Haute-Normandie compte deux réserves naturelles nationales (Estuaire de la Seine et Les Manneville) pour 8 621 ha et 3 réserves naturelles régionales (Les courtils de Bouquelon, La cote de la Fontaine et le Vallon du Vivier) pour 40 ha.

Les milieux forestiers y sont très peu représentés, il s'agit surtout de zones humides et d'une pelouse calcicole de coteau de Seine.

## **RESERVES BIOLOGIQUES DOMANIALES**

Ces réserves se situent en forêt domaniale, propriété de l'État.

Une réserve biologique intégrale de 160 ha se trouve en forêt de Brotonne.

Les réserves biologiques dirigées couvrent 45 ha (Orival, Bois du Gouffre, Mont du Frêne, et Le Landin).

### **1.3.2. Les enjeux sociaux**

La région Haute-Normandie (2,2 % du territoire national) est le lieu de vie de 1,8 millions d'habitants, soit 3 % de la population française métropolitaine ce qui en fait une des régions les plus peuplées.

La répartition de cette population n'est pas homogène, quelques agglomérations concentrent une grande partie de celle-ci, en lien avec la Vallée de la Seine qui constitue un axe principal structurant l'activité économique régionale.

Aussi, outre l'importance de la place de la forêt dans l'aménagement du territoire, certains massifs assurent un rôle d'accueil du public très important, à proximité des grandes agglomérations. C'est le cas des forêts périurbaines situées autour de Rouen et d'Evreux, ainsi que des forêts de l'agglomération du Havre. A contrario, certaines parties de forêt avec

une absence de bruits liés à l'activité humaine constituent des zones de tranquillité qu'il est important de préserver.

L'accueil du public dans les forêts privées est plutôt ressenti par leurs propriétaires comme une contrainte et générateur potentiel de désagréments (dégradations, dépôts d'ordure, impact négatif sur les activités cynégétiques, ...). Aussi, ne sont-elles que très rarement ouvertes ou équipées.

En général, ce sont les forêts publiques qui assurent cette fonction d'accueil même lorsqu'elles sont éloignées des grands bassins de population.

Dans les forêts domaniales, l'ONF recherche le développement d'un accueil raisonné du public et met en place dans chaque massif, un plan général d'accueil qui concilie les exigences sociétales avec les contraintes de la protection du patrimoine naturel, de la sécurité des personnes et des biens et des autres fonctions de la forêt.

### **1.3.3. Autres enjeux**

#### **LE PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE**

Le Parc Naturel Régional couvre une superficie de 81 000 ha. 25 % est concernée par la forêt (soit 20 000 ha) et 19 % par des zones humides (PNR Rapport d'activité 2009).

#### **LES FORETS DE PROTECTION**

10 000 ha sont classés en forêt de protection au titre du code forestier, il s'agit des massifs de La Londe-Rouvray, Roumare et Evreux. (DRAAF)

#### **LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE DES FORETS**

Les grandes masses forestières régionales sont le fruit d'une déprise agricole amorcée dans le courant de la période gallo-romaine. Certaines surfaces conséquentes sont ensuite passées sous le contrôle foncier de grands propriétaires laïcs ou ecclésiastiques. Ces mainmises foncières ont plus ou moins protégé ces massifs forestiers des recherches de terres agricoles consécutives aux fortes croissances démographiques qui affectent nos territoires à partir de la fin du Moyen-Age. Les parcelles boisées renferment donc de nombreux vestiges archéologiques dont la présence est souvent totalement déconnectée du milieu forestier contemporain.

La couverture forestière est propice à la conservation des vestiges, du moins elle l'était jusqu'à ces deux dernières décennies. Aujourd'hui, la mécanisation des pratiques sylvicoles peut réduire cet avantage à néant. C'est pourquoi une prise de conscience est nécessaire afin de prendre des mesures hiérarchisées pour concilier au mieux la nécessaire conservation du patrimoine et les impératifs de l'exploitation économique des forêts. (DRAC)

#### **LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE**

Introduite par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, les chartes forestières de territoire font partie des outils de stratégie locale de développement forestier. Elles permettent à l'échelle d'un territoire par une approche intégrée, de mettre en place une concertation et un plan d'actions visant à favoriser la gestion durable des forêts, en abordant les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Territoire	Année signature	Surface	Surface forestière	Population
Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)	Avril 2005	66 400 ha	21 000 ha	71 communes 493 400 habitants
Grand Evreux Agglomération	Fin 2011	29 244 ha	8 435 ha	37 communes 81 000 habitants
Communauté d'Agglomération Seine Eure	2012	25 341 ha	8 055 ha	29 communes 62 000 habitants
Pays de Bray	Début 2012	133 900 ha	22 990 ha	124 communes 60 150 habitants

**En conclusion :**

La multifonctionnalité des forêts de Haute-Normandie est à souligner.

Peu de zones forestières sont véritablement exclues de par leur nature de la production de bois. Les forêts de Haute-Normandie peuvent conjuguer production, protection (sols, eaux, air, vestiges archéologiques) et attentes sociétales (activités cynégétiques, accueil du public, paysages).

## **2. Mobilisation des bois en Haute-Normandie**

- 2.1. Rappel des documents cadre de la région Haute-Normandie**
- 2.2. Situation actuelle de la récolte**
- 2.3. Bilan des actions en faveur de la mobilisation depuis 2007**



## 2. Mobilisation des bois en Haute-Normandie

### 2.1. Rappel des documents cadre de la région Haute-Normandie

#### 2.1.1. Les orientations régionales forestières

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) sont prévues par l'article L4 du code forestier. En Haute-Normandie, les ORF ont été approuvées par arrêté ministériel en octobre 1999.

Les priorités essentielles en sont les suivantes :

- favoriser la gestion durable de la forêt, apte à satisfaire pleinement ses fonctions écologiques, économiques et sociales au niveau local, et assurer le cadre propice à l'authentification de cette gestion dans un contexte national et mondial ;
- assurer le développement économique de la filière bois régionale, en misant sur l'amélioration de la compétitivité dans un contexte de mondialisation croissante, et sur la valorisation et la promotion du bois, écomatériau par excellence ;
- affirmer la place de la forêt et du bois dans l'économie régionale comme source d'emploi durable.

Ces ORF envisagent une récolte moyenne annuelle en BOBI (Bois d'œuvre et Bois d'industrie) de 880 000 m<sup>3</sup>, et annoncent pour le renouvellement des forêts un niveau souhaitable pour les traitements en futaie régulière de 400 à 450 ha/an en forêt publique et de 1550 ha/an en forêt privée. Ces chiffres ne prennent pas en compte les traitements irréguliers.

Depuis l'élaboration de ces Orientations, la forêt et la filière bois ont connu des bouleversements notables comme la tempête de décembre 1999, et des profonds changements dans la politique forestière nationale comme l'arrêt du Fond Forestier National (FFN).

Document téléchargeable : [http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ORF\\_1999\\_cle8e54e1.pdf](http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ORF_1999_cle8e54e1.pdf)

#### 2.1.2. Les DRA, le SRA et le SRGS, documents de planification forestière issus de la loi d'orientation sur la forêt de 2001

Les Directives Régionales d'Aménagements (DRA) : elles concernent les forêts domaniales et ont été approuvées en juin 2006.

Ces directives sont importantes pour la Haute-Normandie où la forêt publique est majoritairement composée de forêts domaniales : elles concernent 55 705 ha.

Ces directives envisagent une récolte annuelle moyenne de 390 000 à 410 000 m<sup>3</sup>/an.

Le taux de renouvellement des forêts est fixé à 500 ha/an.

Document téléchargeable : [http://draaf.hautenormandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Texte\\_DRA\\_HN\\_cle0ddead.pdf](http://draaf.hautenormandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Texte_DRA_HN_cle0ddead.pdf)

## Le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) concerne les forêts des collectivités publiques

Il a été approuvé en juin 2006.

Il concerne 5 770 ha de forêt des collectivités.

Il envisage une récolte moyenne annuelle de 25 000 m<sup>3</sup>/an.

Document téléchargeable : [http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Texte\\_SRA\\_HN\\_cle07b13c.pdf](http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Texte_SRA_HN_cle07b13c.pdf)

## Le Schéma Régional de gestion sylvicole (SRGS) concerne les forêts privées

Il a été approuvé en juillet 2006.

Il donne des recommandations pour la rédaction des plans simples de gestion et règlements types de gestion, dans l'objectif d'une gestion durable.

Il ne fixe pas de niveau de récolte ou de renouvellement. Ce sont les ORF qui font référence.

Document téléchargeable : [http://www.CRPF.fr/index.php?menu\\_choix=Gerer\\_sa&sousmenu=36](http://www.CRPF.fr/index.php?menu_choix=Gerer_sa&sousmenu=36)

### **2.1.3. Le plan régional de mobilisation des bois établi en 2009 (extraits)**

"Le Grenelle de l'environnement a placé la forêt et la filière forêt bois au centre des enjeux qui doivent permettre de relever le défi du changement climatique.

Le développement de l'usage du bois dans la construction et à des fins énergétiques constitue une des propositions majeures des Assises de la Forêt en 2008.

C'est ainsi que des plans régionaux de mobilisation de bois ont été établis en 2009 en concertation avec l'ensemble de la filière.

Pour la région, l'étude de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Normandie, réalisée en 2008 par le CRPF de Normandie avec le concours technique de l'IFN, a permis l'identification et la quantification de récoltes supplémentaires de bois au regard d'une situation de référence.

Les chiffres retenus comme situation de référence sont :

- la récolte moyenne commercialisée déclarée lors de l'enquête annuelle de branche sur la période 2005-2007 en BO BI (Bois d'œuvre et Bois d'industrie), soit 662 000 m<sup>3</sup> auxquels sont ajoutés 10% pour pertes au cours des exploitations, soit un total prélevé de 727 000 m<sup>3</sup> ;
- et une estimation de la récolte non déclarée appelée autoconsommation, soit 409 000 m<sup>3</sup>.

Soit, un volume moyen annuel récolté estimé à **1 136 000 m<sup>3</sup>**, soit 76% de la production brute de la forêt.

Le plan régional de mobilisation de volumes supplémentaires de bois a identifié trois types de gisements potentiels :

- un gisement de + 39 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et bois d'industrie correspondant à la dynamisation de la sylviculture, qui a été construit sur des hypothèses raisonnables de sylviculture établies avec l'aide des gestionnaires forestiers de la région.
- un gisement de + 170 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et bois d'industrie correspondant au renouvellement de peuplements pauvres sur bons sols. En Haute-Normandie, on compte 40 000 ha de ces peuplements constitués de taillis simples ou de taillis pauvres en réserves. La transformation de ces peuplements constitue une remise en production des surfaces forestières. Elle permet aujourd'hui de produire du bois essentiellement d'industrie ou à destination énergie, et demain, de produire du bois d'œuvre de qualité.

- un volume potentiel de + 331 000 m<sup>3</sup> correspondant à la récolte de BR (rémanents forestiers) basée sur les hypothèses suivantes :
  - pour les coupes de régénération, prélèvement de 50 % du volume de BR.
  - pour la transformation des peuplements pauvres : prélèvement de 100 % du volume de BR.
  - pour les coupes d'éclaircies, prélèvement de 5 % du volume de BR.

Le volume supplémentaire potentiel a donc été estimé à horizon 2020 à **+ 540 000 m<sup>3</sup>/an** ce qui représente une augmentation de 50 % du volume actuellement récolté. Ce volume supplémentaire serait majoritairement orienté vers l'utilisation énergétique.

Ces trois gisements se trouvent essentiellement en forêt privée. Trois actions principales ont été envisagées pour mobiliser ce bois :

- Augmenter les surfaces de forêts faisant l'objet d'un document de gestion durable,
- Exploiter et accélérer le renouvellement des peuplements à faible valeur économique sur bons sols,
- Améliorer la desserte forestière.

Il s'agit d'un diagnostic partagé et jugé réaliste par la filière qui s'est délibérément placée dans une posture dynamique, pour se donner des perspectives d'avenir favorables. Des conditions indispensables et des réserves ont bien sûr été adossées à ce plan de mobilisation. Il s'agit notamment de la nécessité de moyens financiers, du retour à une conjoncture économique favorable, de l'avancée des connaissances sur l'exportation des rémanents et le maintien de la capacité de production des sols forestiers."

Depuis l'élaboration de ce plan, la possibilité réelle de récolter le bois rémanent se pose. Des premiers chantiers ont été réalisés, des retours d'expériences sont attendus. Une généralisation n'est pas envisagée actuellement. Ces volumes supplémentaires ne seront pas comptabilisés dans le présent PPRDF.

## 2.2. Situation actuelle de la récolte

### La récolte de bois

La récolte de bois en Haute-Normandie établie à partir de l'enquête annuelle de branche (EAB) réalisée par la DRAAF - SRISE auprès des entreprises d'exploitation forestière se situe depuis 5 ans aux alentours de 640 000 m<sup>3</sup>/an (2005-2009). Ces chiffres se caractérisent par une constante tendance à la baisse depuis plus de 10 ans, avec pour 2009 le chiffre le plus bas jamais atteint de 559 000m<sup>3</sup>. Il s'agit là des conséquences directes de la fermeture du secteur de production de pâte à papier de l'usine M.Real.

On sait que cette donnée est sous-estimée car elle ne prend pas en compte l'autoconsommation par les propriétaires eux-mêmes et les volumes de bois de chauffage non déclarés.

Le plan régional de mobilisation 2009 (ci-dessus) avait retenu une récolte moyenne annuelle autour de 1 136 000 m<sup>3</sup>/an sur la période 2005-2007, correspondant à 76 % de la production brute de la forêt. Au vu des résultats en baisse de l'EAB, la proportion récoltée de la production brute de la forêt est inférieure à cette référence.

Ces chiffres moyens recouvrent des réalités contrastées, dans le temps, selon les peuplements et les essences.

Ainsi, les épisodes de tempête (1987, 1990, 1999) ont entraîné des pics de récolte.

La part de récolte issue de la forêt publique est de 66 % alors qu'en surface elle ne représente que 25% de la forêt haut normande. Le poids économique de la forêt publique en Haute-Normandie est donc important.

En forêt privée, on estime de l'ordre de 20 à 30 % le volume récolté qui ne passe pas par des gestionnaires forestiers (vente directe du propriétaire à l'exploitant forestier).

On dénombre en Haute-Normandie 155 entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers assurant la récolte.

20 % de la récolte est réalisée par des entreprises extérieures à la Haute-Normandie (EAB 2007).

Le bois bûche provient d'une partie du volume bois fort tige, mais aussi de branches jusqu'à "la découpe 7 cm fin bout" et en partie de bois rémanents. Il est aussi en partie issu de l'exploitation des haies, et d'arbres épars (arbres isolés, bosquets,...).

Pour l'instant en Haute-Normandie, en dehors de quelques expériences, la récolte des **bois rémanents** pour la production de plaquettes forestières n'est pas entreprise. La récolte de bois rémanents seuls n'a pas de rentabilité économique (peu de matière et mauvaise qualité des plaquettes). Dans les coupes où elle est possible (taillis, petits bois, coupes de régénération), il est important de raisonner l'export massif de matière organique pour préserver la richesse chimique des sols et la biodiversité. Les techniques de récoltes essentiellement mécanisées doivent être mises au point, en appréciant bien les différentes situations.

**Le volume potentiel identifié en bois rémanent du plan régional de mobilisation de 2009 n'est pas comptabilisé dans les objectifs d'accroissement de la récolte du PPRDF pour les 5 ans à venir. En effet, il est nécessaire d'en mesurer précisément les avantages et les inconvénients avant toute généralisation et de poursuivre les expérimentations.**

### Que deviennent les bois récoltés en Haute-Normandie ?

#### Les sciages

L'activité de sciage consomme environ 300 000 m<sup>3</sup> de grumes pour une production de 151 000 m<sup>3</sup> de sciages (2009).

Les capacités de sciages dans la région ont été évaluées dans le plan de mobilisation de 2009. Les chiffres sont à comparer avec ceux de l'EAB :

	Capacité 2008 (m <sup>3</sup> sciages)	Production actuelle EAB 2009 (m <sup>3</sup> sciages)	Capacité 2020 (m <sup>3</sup> sciages)
Résineux	150 000	106 000	150 000
Chêne	20 000	11 000	20 000
Hêtre	40 000	31 500	60 000
Autres essences	8 000	3 000	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>218 000</b>	<b>151 000</b>	<b>238 000</b>

La Haute-Normandie compte actuellement 25 entreprises de sciage.

#### Les panneaux de particules

L'usine Linx consomme annuellement de l'ordre de 450 000 tonnes de bois d'industrie résineux. (Taux conversion 1m<sup>3</sup> = 0,85 tonnes, soit un volume de 530 000 m<sup>3</sup>)

Un projet de développement avec une augmentation de capacité de 20 % est en cours.

Cette consommation est à rapprocher de la récolte de bois de trituration résineux en Haute-Normandie qui est estimée à 62 000 m<sup>3</sup> et de la production de plaquettes résineuses issues de la première transformation du bois qui est de 59 000 tonnes. (EAB 2008)

### La pâte à papier

L'usine M.Real consommait annuellement 1 200 000 tonnes de bois feuillus pour la production de pâte à papier et pour alimenter sa chaudière. (Taux de conversion 1 m<sup>3</sup> = 1 tonne soit 1 200 000 m<sup>3</sup>). La fermeture en 2009 de son unité de pâte à papier a des conséquences marquées sur la récolte de bois d'industrie feuillus qui est passée de 200 000 m<sup>3</sup> en 2008 à 104 000 m<sup>3</sup> en 2009 (EAB2008 et 2009).

Cette usine utilise encore, début 2011, 270 000 tonnes (soit 270 000 m<sup>3</sup>) pour une destination énergétique. Les difficultés s'étant aggravées et en l'absence d'accord avec un repreneur, une fermeture définitive est programmée.

### Le bois "bûche" traditionnel

La quantité de bois bûche exploité est une donnée très difficile à évaluer. A dire d'expert, ce volume se situerait entre 463 000 et 613 000 m<sup>3</sup>.

L'étude du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Energie (CEREN) 2008 (basée sur l'enquête 2006) recense en Haute-Normandie 197 000 (+ ou – 12 000) maisons équipées d'un appareil de chauffage au bois pour une consommation annuelle de 1 300 000 (+ ou – 199 000) stères, soit en m<sup>3</sup> une consommation de 871 000 m<sup>3</sup> (132 000 + ou – m<sup>3</sup>.) dont 70 % issus de forêt.

Les 21 adhérents de la Marque Normandie Bois Bûche proposent actuellement un volume de 37 000 stères (m<sup>3</sup> de bois empilés confectionné avec des bûches de 1 m de longueur).

### Le bois à destination des chaudières collectives ou industrielles (plaquettes forestières)

Pour la première fois en 2009, la récolte de plaquettes forestières déclarée est de 18 800 m<sup>3</sup>. (EAB 2009)

Les plaquettes feuillues issues de la première transformation sont de l'ordre de 12 000 tonnes.

Les besoins actuels et futurs : selon l'état des lieux ADEME 2011, les consommations de bois pour l'énergie sont évaluées à :

	En fonctionnement fin 2010 en tonne	En construction ou appel d'offre en tonne	TOTAL en tonne
Chaufferies collectives	40 000	90 000	130 000
Installations industrielles	550 000	340 000	890 000
Total	590 000	430 000	1 020 000

ADEME 2011

Ces installations ne consomment pas seulement du bois issu de la forêt mais d'abord des connexes d'industries de la transformation du bois, des bois issus des haies et des arbres en villes, des bois d'emballage, des bois en fin de vie. Les besoins énergétiques ont favorisé l'émergence de ces filières de récupération et de recyclage du bois.

Aujourd'hui, la ressource issue des connexes et bois de récupération au sens large est quasiment consommée en totalité. L'augmentation des besoins avec le développement de nouvelles installations collectives ou industrielles ne pourra être satisfaite que par des plaquettes issues de forêt.

## L'export

Les résultats de l'EAB à l'export donnent les statistiques suivantes :

	2006	2007	2008	2009	2010
Récolte Grumes m3	297 179	322 526	346 420	309 210	339 000
Dont export m3	9 284	23 618	21 353	31 540	39 500
% export	3,1 %	7,3 %	6,2 %	10,2 %	11,6 %

Le redémarrage économique actuel permet l'augmentation de l'export de grumes feuillues notamment vers la Chine et le Maghreb. L'ampleur de ce phénomène n'est pas connue.

## **2.3. Bilan des actions en faveur de la mobilisation depuis 2007**

L'Etat, intervient en faveur du développement équilibré et durable des forêts dans le cadre du programme 149 « forêt » dont les principaux objectifs sont :

- d'améliorer la gestion durable des forêts ;
- d'accroître la récolte de bois et d'améliorer la compétitivité économique ;
- de prévenir les risques et d'en gérer les conséquences.

Le Conseil Régional de Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime se sont engagés dans le cadre du contrat de projets Etat-Région pour la période 2007-2013, à soutenir la filière forêt-bois et à encourager la gestion durable.

Les actions mise en œuvre dans la région qui interviennent directement ou indirectement en faveur de la mobilisation du bois sont les suivantes :

### **2.3.1. Aides du Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013)**

Ces mesures bénéficient de financements de l'Etat, de l'Union européenne sur le FEADER et du Conseil Régional pour certaines d'entre elles.

#### Mécanisation des travaux forestiers : Mesure 123B

Ce dispositif vise à aider l'équipement des entreprises de récolte de bois d'œuvre, bois d'industrie et de production de bois énergie. Cette aide a pour objectif :

- d'encourager l'emploi et améliorer l'ergonomie et la sécurité des travaux forestiers de récolte,
- d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur,
- de développer la mobilisation des bois par des techniques respectueuses de l'environnement,
- de favoriser la création de filières locales d'approvisionnement en énergie – bois.

Au cours de ces quatre premières années du programme (2007-2010), 16 dossiers ont été traités pour un montant total d'investissement de 1 395 k€ et 319 k€ d'aide.

Répartition de l'aide par financeurs :

	État	Région HN	FEADER	TOTAL
Aide	106 800 €	131 900 €	80 300 €	319 000 €
%	34%	41%	25%	100 %

Les dossiers portent sur des gros matériels, notamment abatteuse, porteur forestier, et ensemble tracteur-remorque-grue pour le débardage. Ils concernent aussi la production de bois bûche avec plusieurs investissements en machine de sciage fendage.

#### Aide à l'amélioration de la valeur économique des forêts : Mesure 122A et B

La mesure 122 comporte les deux dispositifs suivants :

- le dispositif A porte sur l'amélioration des peuplements en station par des opérations d'élagage, de dépressage, de désignation de tiges d'avenir et de détournage (balivage),
- le dispositif B est réservé au renouvellement de certains peuplements de faible valeur économique, inadaptés en raison de leur structure ou d'une inadéquation essence - station forestière.

L'objectif principal est d'accompagner les sylviculteurs dans l'amélioration de la valeur d'avenir des peuplements par un accroissement à terme de la qualité technologique des produits, ainsi que par des opérations favorisant la stabilité et la vitalité des peuplements.

Au cours de ces quatre années du programme, 46 dossiers ont été traités pour un montant total de 456 k€ d'aide au taux de 50%. Il s'agit de :

- 97 ha de reboisements en essences feuillues ;
- 133 ha de reboisements en essences résineuses ;
- 195 ha de peuplements élagués.

#### Soutien à la desserte forestière : Mesure 125A

Ce dispositif permet d'améliorer l'accessibilité des parcelles forestières, et donc la coupe et la collecte du bois. Il cible les actions sur la desserte des forêts appartenant à des particuliers ou de leurs groupements et sur la voirie privée communale.

Au cours de ces quatre années du programme, 64 dossiers ont été traités pour un montant total de 1 640 k€ d'aide au taux de 40% ou 70%. Il s'agit de :

- 66 places de dépôt de bois ou de retournement,
- 52 km de pistes forestières,
- 24 km de routes forestières.

#### Reconstitution des peuplements sinistrés Tempête : Mesure 226A

Ce dispositif a permis de financer la reconstitution du potentiel forestier dans les forêts endommagées par la tempête de décembre 1999 (plan chablis), se trouvant majoritairement dans le département de l'Eure. Cette mesure a été ouverte jusqu'en 2009 puisque le plan national de reconstitution avait été fixé pour une durée de 10 ans.

### Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF) : Mesure 341A

Ce dispositif vise à ancrer la forêt dans le territoire et à la promouvoir comme instrument d'aménagement durable de l'espace. Il repose sur le financement de l'animation nécessaire à l'émergence d'une stratégie locale de développement de la filière forêt-bois et à la mise en œuvre de cette stratégie.

L'élaboration d'une SLDF repose sur une démarche de concertation entre différents acteurs locaux pour aboutir à un projet collectif partagé de meilleure mise en valeur de la forêt et de ses différentes fonctions. Il peut s'agir d'une Charte Forestière de Territoire (CFT), d'un Plan de Développement de Massif (PDM), ...

Les CFT peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 15 000 € par l'Etat et d'un cofinancement de 15 000 € par les crédits du FEADER.

3 Chartes forestières sont en cours de mise en place :

- Pays de Bray (dans le cadre du programme leader)
- Grand Evreux Agglomération
- Communauté d'Agglomération Seine Eure

Concernant l'élaboration de PDM, l'animation est assurée par le CRPF qui prend en charge les dépenses correspondantes avec le soutien de collectivités. En Haute-Normandie, le cofinancement par des crédits du FEADER n'est pas prévu.

En 2009, le Département de Seine-Maritime s'est engagé auprès du CRPF pour la mise en place et l'animation d'un Plan de Développement par Massif sur le secteur de Bray Nord. Cet accompagnement est prévu pour une période de 3 années avec un montant de 38 323 € en 2009 et 38 188€ en 2010. Sur ce secteur, la réflexion engagée doit permettre une meilleure valorisation de la production de massif, avec notamment le développement d'une filière de production et d'approvisionnement en bois énergie.

#### **2.3.2. Aides au démarrage et au développement des entreprises de travaux forestiers**

Ce dispositif permet de soutenir les entrepreneurs de travaux forestiers lorsqu'ils démarrent leur activité ou lorsqu'ils embauchent un salarié en accroissement.

Seul l'Etat abonde ce dispositif.

De 2007 à 2010, 3 dossiers ont été instruits pour un montant d'investissement de 50 100 € HT et un montant d'aide de 20 300 €.

Cette aide permet d'acheter principalement le matériel de bûcheronnage manuel, (tronçonneuses) avec les équipements individuels de sécurité, et un véhicule utilitaire.

#### **2.3.3. Aides scieries**

Il s'agit du dispositif nommé ADIBOIS dont l'objectif est le développement et l'amélioration de la compétitivité du secteur de la première transformation du bois d'œuvre. Il concerne les PME.

De 2007 à 2010, 6 dossiers ont été instruits, pour un montant d'investissement de 6 505 000 € HT et un soutien financier de l'État et de la Région Haute- Normandie de 479 600 €.

	Etat	Région HN	TOTAL
Montant	332 300 €	147 300 €	479 600 €
%	69 %	31 %	100 %

En 2009, le fonds Stratégique Bois a complété le dispositif ADIBOIS, avec une dotation de 20 millions d'euros. Il a pour objectif le développement et la consolidation des entreprises du secteur bois, il se concentre notamment sur les secteurs de la scierie, de la construction et de la production d'énergie. Ce fonds est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. A notre connaissance, aucune entreprise de la région n'a bénéficié de ce fonds à ce jour.

Pour information, en 2011, le fonds de garantie pour la modernisation des scieries a été doté par l'Etat de 1,5 millions d'euros pour l'année. Ce fonds permet à OSEO d'accorder des prêts participatifs, en complément de prêts bancaires classiques avec des conditions de taux préférentiel et des garanties allégées pour l'entreprise.

### 2.3.4. Aides animation – Développement forestier

L'objectif est d'animer la filière forêt bois dans son ensemble, l'amont et l'aval, par un soutien à des actions de développement forestier de portée régionale, réalisées par les organismes forestiers qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et participent pour partie au financement des actions. Il s'agit du Centre Régional de la Propriété forestière de Normandie (CRPF), des Coopératives Forestières, de l'Association Normande des Experts Forestiers, de l'interprofession ANORIBOIS, de PEFC et du Centre d'Etude Technique et Economique Forestière (CETEF).

Ces actions classées en 5 grands domaines représentent en moyenne annuelle d'aides, les montants suivants :

Domaines	Montant moyen annuel d'aides	Exemples d'études ou d'actions
<b>Gestion durable de la forêt</b>	49 600 €	Promotion des documents de gestion durable Formation FOGFOR
<b>Sylviculture – Technique</b>	44 400 €	Séminaire sur les sols forestiers Les cloisonnements d'exploitation Référentiel Forestier Régional
<b>Mobilisation du bois</b>	63 400 €	Schéma directeur de desserte forestière Appui à la gestion d'entreprise (exploitants, scieurs)
<b>Environnement, biodiversité et certification</b>	11 200 €	Indicateurs forestiers de gestion durable et de biodiversité Conception DVD « certification forestière »
<b>Filière aval et actions transversales</b>	185 500 €	Promouvoir les bois hauts normands Développer l'utilisation du bois dans la construction

Le budget moyen des études menées s'élève à 587 000 € par an, avec une participation du Conseil Régional de 274 500 € et pour l'Etat une participation moyenne de 84 500 €.

### 2.3.5. Aide de la Région Haute-Normandie à l'élaboration de Plan simple de gestion volontaire

De 2007 à 2010, 63 propriétaires de petites forêts de moins de 25 ha ont reçu une aide de 1000 € pour établir un premier plan de gestion avec le concours de gestionnaires forestiers professionnels (Eure : 23 propriétaires, Seine-Maritime : 40 propriétaires).

La région Haute-Normandie a ainsi soutenu cette action à hauteur de 63 000 €.

### 2.3.6. Autres aides

#### Incitations fiscales

Le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) a été créé par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001. Il permet une réduction de l'impôt sur le revenu (IR) pour les contribuables domiciliés en France réalisant des investissements forestiers. Grâce à une nouvelle disposition incluse dans la loi de finances 2009, le DEFI a été prolongé de 3 années jusqu'au 31 décembre 2013.

La réduction d'impôt octroyée via le DEFI forêt est de 25% des dépenses, sous réserve de certains plafonds.

Le DEFI s'applique dans trois cas :

1. l'acquisition de terrains en nature de bois et forêts ou de terrains nus à boiser, ou la souscription de parts de groupements forestiers ou de sociétés d'épargne forestière (SEF) : c'est le DEFI acquisition,
2. la réalisation de travaux forestiers, par le propriétaire ou par un groupement forestier ou une SEF dont le contribuable est actionnaire : c'est le DEFI travaux,
3. l'investissement forestier dans le cadre d'un contrat de gestion : c'est le DEFI contrat.

Les taux de réduction applicables, ainsi que les plafonds des DEFI ont été revus à la baisse pour les dépenses effectuées à partir du 1er janvier 2011.

Nous ne disposons pas de données sur le nombre de propriétaires ayant bénéficié de ce dispositif et les montants correspondants.

#### Education à l'environnement

- L'opération "A l'école de la Forêt"

Cette opération nationale interministérielle d'éducation à l'environnement apporte aux écoles primaires et maternelles la participation gratuite de personnels forestiers, et un petit soutien financier. Les enfants doivent être au cœur du projet. A travers la découverte du monde forestier sous ses nombreux aspects, les apprentissages essentiels sont renforcés.

Le rôle économique de la forêt, qui est souvent le plus mal connu est présenté aux enfants (et aux enseignants).

Depuis 2006/2007, 119 classes ont participé à cette opération en Haute-Normandie, soit 2 546 enfants, avec une implication des forestiers de 50 jours environ, et un budget de 15 600 €.

Bien que modeste, cette opération permet la rencontre entre le monde de l'éducation et le monde professionnel et elle est riche d'ouverture et de partenariat.

- Maisons des forêts

Depuis son ouverture en mars 2008 à fin 2010, la maison des forêts de la CREA (Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe) à Saint Etienne du Rouvray a

accueilli 30 000 visiteurs scolaires et grand public. Une nouvelle maison s'est ouverte à Darnétal en septembre 2010 et une troisième maison est mise à disposition gratuitement des écoles, associations et centres de loisirs à Orival. Ce réseau des maisons des forêts de la CREA emploie aujourd'hui 3 animateurs à plein temps, ainsi qu'un apprenti BTS "gestion protection de la nature". Il propose également des animations pour le grand-public plusieurs week-ends par an.

Une maison de la forêt existe également au Havre.

#### Bulletin "Bois et Forêts de Normandie"

Jusqu'en 2009, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, en partenariat avec le CRPF de Normandie, a participé à hauteur de 9 000€, à l'édition du bulletin "Bois et Forêts de Normandie" à l'attention des propriétaires forestiers. Cette publication de 4 numéros par an, est articulée autour d'un thème central, de fiches techniques, d'informations réglementaires et de points d'actualités. Le Bois et Forêt est toujours édité aujourd'hui par le CRPF.

#### Etudes spécifiques

- l'Etude "CESAAR" sur la filière bois aval en Haute-Normandie, réalisée en 2010, à la demande de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- l'Etude sur la stratégie régionale pour le développement du bois énergie en Région Haute-Normandie, lancée en octobre 2010 conjointement par la Région Haute-Normandie et l'ADEME,
- l'Etude des potentialités de développement des éco-matériaux et de leur usage dans la construction en Haute-Normandie, commencée en 2011, à la demande de la Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement.



## **3. La caractérisation des territoires forestiers de Haute-Normandie**

- 3.1. Analyse et détermination de trois territoires forestiers en Haute-Normandie**
- 3.2. Les freins à la mobilisation**
- 3.3. Analyse des potentiels de mobilisation supplémentaire en surface et en volume**



## 3. La caractérisation des territoires forestiers de Haute-Normandie

### 3.1. Analyse et détermination de trois territoires forestiers en Haute-Normandie

L'objectif de l'analyse est de déterminer les territoires forestiers qui peuvent permettre une mobilisation accrue de bois. Ils seront ensuite identifiés, caractérisés et cartographiés.

La notion de massif forestier doit d'abord être précisée :

Un massif forestier est souvent apprécié comme un ensemble de propriétés forestières plutôt continues (donc massif) formant un ensemble reconnu. Ainsi dans la région, on parle du massif forestier de Conches-Breteuil, de Lyons la Forêt ou de Brotonne.

Cette notion définit de grandes entités forestières, sans prendre en compte les petites forêts dispersées dans le territoire, constituées essentiellement de forêts privées.

Ainsi, il n'est considéré que l'espace forestier, sans tenir compte du territoire qui l'entoure. Les terres agricoles, les zones urbanisées et industrielles, les autres espaces et la forêt constituent un ensemble fonctionnel qu'il ne semble pas souhaitable de dissocier.

C'est pourquoi, il a été retenu de travailler sur un découpage de la région en territoires qui seront assimilés aux massifs forestiers selon les termes utilisés dans la LMAP.

#### Les régions forestières de l'IFN :

L'inventaire forestier national a défini, dans les années 1960, des régions forestières qui correspondent à un découpage du territoire français en zones dans lesquelles règnent en moyenne des conditions similaires du point de vue forestier. Elles sont au nombre de 309 au niveau national, dont 13 pour la Haute-Normandie. Des données statistiques datant de 2001 et 2003 sont disponibles.

En 2011, l'IFN a produit un nouveau découpage du territoire correspondant à la notion de Sylvo Eco Régions (SER). Il s'agit de vastes zones géographiques où facteurs de production forestière et types d'habitats forestiers sont homogènes et sont différents des SER voisines. Il existe au plan national 86 SER auxquelles s'ajoutent 5 SER d'alluvions récentes pour les grands bassins hydrologiques. La Haute-Normandie est concernée par 5 SER dont trois avec de très faibles surfaces. Nous ne disposons que de peu de données statistiques pour les décrire, actuellement.

Il faut noter que les régions IFN historiques ou les SER ne tiennent pas compte du découpage administratif français (région, département, cantons ...).

Nous avons décidé de ne pas nous appuyer sur les Sylvo Eco Régions (manque de données), mais de travailler avec les régions IFN historiques pour lesquelles nous disposons de nombreuses données (statistiques et cartographiques), des inventaires 1988 et 2002.

L'analyse cartographique et statistique à partir de ces régions forestières mais aussi des régions administratives, du zonage des Pays et Agglomération, ainsi que l'analyse des enjeux environnementaux nous conduit à retenir un découpage composé du regroupement des régions forestières IFN historiques. Ce découpage permet de trouver un compromis entre les enjeux forestiers et les autres enjeux du territoire de la Haute-Normandie.

# Carte des territoires forestiers



## **Nos territoires forestiers Haut-Normands pour cette analyse sont donc :**

(Source : données statistiques IFN 2002)

### **3.1.1. Bordure Manche**

Le nord de la Seine-Maritime, avec sa façade maritime : 414 000 ha, forêts 46 800 ha  
Taux de boisement 11,3% - Volume feuillus 7 940 000 m<sup>3</sup> - Volume résineux 1 379 500 m<sup>3</sup>

(Regroupement de Petit Caux, Pays de Bray, Pays de Caux)

- climat impacté par la proximité maritime
- présence importante du Hêtre, du chêne pédonculé mais de faible qualité, peu de résineux
- enjeux de protection des sols contre le ruissellement et de qualité des eaux
- taux de boisement le plus faible
- région agricole (sauf Le Havre, Fécamp, Dieppe)

#### **APPELLATION : HN BORDURE MANCHE**

### **3.1.2. Axe Seine**

L'axe vallée de Seine, à cheval sur l'Eure et la Seine-Maritime : 445 000 ha, forêts 106 000 ha

Taux de boisement 23,8 % - Volume feuillus : 12 444 500 m<sup>3</sup> - Volume résineux 2 580 000 m<sup>3</sup>

(Regroupement de Caux méridional, Vallée de Seine, Roumois, Pays de Lyons, Vexin Normand, Plateau entre Seine et Eure)

- Bassin industriel encadré par les Ports du Havre et de Rouen
- Forêts sur coteaux des vallées
- Sols forestiers différents des plateaux
- Territoire comportant la plus forte population : attentes sociales plus marquées
- Enjeux environnementaux liés aux forêts alluviales et coteaux calcaires.
- Territoire du Parc Naturel Régional

#### **APPELLATION : HN AXE SEINE**

### **3.1.3. Sud Eure**

Le sud de l'Eure : 376 000 ha, forêts 72 960 ha

Taux de boisement 19,4 % - Volume feuillus 8 629 000 m<sup>3</sup> - Volume résineux 1 227 000 m<sup>3</sup>

(Regroupement de Lieuvin, Pays d'Ouche, Plateau de Neubourg et de St André et Perche)

- Des grands plateaux agricoles
- Un climat plus sec (limites d'aires pour certaines essences)
- Grands territoires forestiers privés
- Quasi absence de forêt publique

#### **APPELLATION : HN SUD EURE**

Ce découpage est assez équilibré, avec des surfaces forestières significatives. Il met en évidence des territoires à enjeux socio-économiques assez différents. Au plan forestier, il met en relief les différences physiques et climatiques qu'il est important de prendre en compte.

Les fiches détaillées de caractérisation de chaque territoire sont en annexe

## 3.2. Les freins à la mobilisation

### 3.2.1. Freins géophysiques et fonciers

Les freins géophysiques sont relativement limités.

#### **Sols :**

Il faut signaler la présence sur les plateaux de sols limoneux qui tendent à être battants et qui sont sensibles au tassement. Les exploitations doivent être réalisées en tenant compte de cette contrainte et éventuellement être suspendues en périodes météorologiques défavorables. La prise en compte des risques de tassement des sols induit un coût supplémentaire à la mobilisation des bois. Ce surcoût n'est pas toujours accepté ou pris en compte par la profession.

Une vigilance est recommandée sur les sols pauvres et acides face à l'exportation des rémanents à destination d'un usage bois énergie. Un développement de l'exploitation de ce gisement semble comporter des risques réels en termes de dégradation du potentiel de production et des milieux.

#### **Climat :**

Le climat Haut Normand est un climat tempéré océanique frais, favorable à la croissance de la végétation. Il existe par contre, un fort gradient bioclimatique entre le nord de la Seine-Maritime et le sud est de l'Eure où la pluviosité devient un facteur limitant pour certaines essences forestières et notamment le hêtre, le chêne pédonculé et le douglas.

Les évolutions liées au changement climatique annoncé devront être prises en compte, voire anticipées (choix des essences) mais il n'y pas à ce jour de conséquences directes sur les conditions de mobilisation des bois.

Face au risque accru d'accidents climatiques (tempête, sécheresse, ...), il faut rappeler l'intérêt d'une sylviculture dynamique des peuplements en place.

#### **Topographie :**

84,5% de la surface forestière se situe sur pentes inférieures à 15% et se trouve dans des conditions favorables pour la mobilisation du bois.

35 566 ha sont plus difficiles à exploiter car ils se trouvent sur des pentes de plus de 15%, dont 2 075 ha sur des pentes de plus de 30%.

Les zones en forte pente se caractérisent par leur situation en bordure des vallées.

Il faut signaler que même dans les pentes assez fortes, des peuplements de valeur économique intéressante peuvent être exploités.

#### **Morcellement :**

De façon générale, le seuil admis pour une possible gestion forestière est de 4 ha. En Haute-Normandie, la surface des propriétés forestières privées inférieures à 4 ha, représente un peu plus de 15% de la surface forestière privée totale.

Il n'existe aucune structure de regroupement de type ASA (Association syndicale autorisée) dans la région. Ce sont les coopératives forestières qui interviennent auprès de leurs adhérents en proposant un regroupement de l'offre de travaux sylvicoles, de travaux d'exploitation et la vente de lots de bois en bordure de route.

Le regroupement de la propriété peut être direct avec la mise en place de groupements forestiers. 274 PSG en cours de validité sur 990 ont été présentés au titre d'un groupement forestier ou d'une association, soit 28%. Ce taux est plus important dans le département de l'Eure avec 33% des propriétés pour un taux de 21% dans le département de Seine Maritime. Les indivisions sont également bien représentées avec 20% des PSG. Dans ces deux cas, il s'agit le plus souvent de structures familiales.

### 3.2.2. Freins techniques

#### Infrastructures

La Haute-Normandie dispose d'un schéma directeur de desserte forestière réalisé par le CRPF en 2009, pour tous les territoires forestiers de plus de 100 ha. Il couvre ainsi 84% de la surface totale forestière.

#### Desserte des territoires (routes accessibles aux grumiers) :

Le niveau de desserte par massif est le rapport du nombre de mètres de voirie publique ou privée accessible aux grumiers en contact avec la forêt, sur la surface du massif. Le niveau de desserte est considéré comme :

- Insuffisant si < à 11 m/ha
- Optimum entre 14 et 17 m/ha
- En suréquipement si > 17m/ha

A l'échelle régionale, on peut retenir que la forêt publique est globalement bien équipée et que l'effort est à porter en forêt privée avec 10,9 ml de routes forestières accessibles aux grumiers à l'hectare. L'analyse globale des données permet de quantifier les kilométrages de routes à créer pour atteindre les différents niveaux d'équipements, par département et nature de forêt :

Besoins de desserte*	Forêt Privée (en km)			Forêt Publique (en km)			Total desserte (en km)		
	11m/ha	14m/ha	17m/ha	11m/ha	14m/ha	17m/ha	11m/ha	14m/ha	17m/ha
<b>Pour atteindre...</b>									
Eure	120,7	211,9	303,2	12,9	16,9	20,8	133,6	228,8	324
Seine-Maritime	93,1	162,2	231,3	11	17,8	24,7	104,1	180	256
<b>Haute-Normandie</b>	<b>213,8</b>	<b>374,1</b>	<b>534,5</b>	<b>23,9</b>	<b>34,7</b>	<b>45,5</b>	<b>237,7</b>	<b>408,8</b>	<b>580</b>

\* Remarque : Le seuil de 17m/ha ne constitue pas un objectif de réalisation, cette donnée est donc purement indicative.

#### Places de dépôt et de chargement des bois :

Les places de dépôt et de chargement des bois aménagées ont été inventoriées en forêt privée mais restent en quantités insuffisantes. Elles constituent des équipements essentiels dans la mobilisation et doivent être améliorées pour éviter les stockages non aménagés en bordure de route et le chargement depuis la voirie publique.

### Distances de débardage :

L'effort d'équipement en routes forestières et en places de dépôt ou de chargement est considéré prioritaire dans les zones où les distances de débardage sont supérieures à 500 mètres.

L'outil du schéma permet de calculer et de cartographier les surfaces selon 3 catégories. Les données régionales sont :

Distances de débardage	Eure		Seine-Maritime		Total Haute-Normandie (massifs de 100 ha et +)	
	ha	%	ha	%	ha	%
<b>&lt; 200 m – Conditions optimales</b>	50 500 ha	47 %	43 100 ha	51 %	93 600 ha	49 %
<b>200 - 500 m – distance supportable</b>	37 200 ha	35 %	26 800 ha	32 %	65 000 ha	33 %
<b>&gt; 500 m – distance handicapante</b>	19 800 ha	18 %	14 600 ha	17 %	33 400 ha	18 %
Total massifs de plus de 100 ha	107 500 ha		84 500 ha		192 000 ha	

### **Sylviculture**

Les volumes supplémentaires identifiés dans l'étude ressource de 2008 et le plan régional de mobilisation sont pour partie basés sur une dynamisation des scénarios sylvicoles appliqués en forêt privée et des hypothèses de taux de réalisation des coupes. Au regard de l'évolution des chiffres de l'EAB, on peut penser que ces hypothèses ne sont pas mises en œuvre aujourd'hui et qu'il y a même un recul du fait de la conjoncture économique difficile. La sylviculture décrite dans le scénario dit « actuel » ne semble pas être appliquée.

Les incertitudes sur les volumes de bois de chauffage récoltés rendent difficile l'appréciation des volumes totaux récoltés et donc le dynamisme des interventions. La tendance générale à une sylviculture moins dynamique et attentiste est bien réelle.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Haute-Normandie validé en 2006 donne des conseils pour une sylviculture plus dynamique, sans pour autant fixer de niveau de renouvellement. En futaie régulière la rotation des coupes d'amélioration ne peut être supérieure à 12 ans. Ces préconisations mériteraient d'être précisées selon les traitements, les essences, les objectifs sylvicoles.

Le coût d'une plantation représente une charge importante et se trouve être un frein pour certains propriétaires. La recherche d'itinéraires techniques de reboisement moins onéreux tout en assurant une rentabilité des projets est souhaitée.

Le choix des essences de reboisement est rendu difficile par les incertitudes de changement des paramètres climatiques à court terme. La prise de risque s'en trouve augmentée ce qui est un frein évident à la prise de décision de reboiser pour un propriétaire.

La plupart des plantations réalisées doivent être protégées du grand gibier avec un surcoût très important. Il s'agit aussi d'un frein important dans le renouvellement des peuplements puisque certains propriétaires ne peuvent assumer ces dépenses supplémentaires.

En forêt privée, les données des gestionnaires portent à une moyenne de 240 ha/an les surfaces en renouvellement au cours de ces 5 dernières années. Elles ne comprennent pas les données des propriétaires qui gèrent leur forêt seuls et où avec des gestionnaires indépendants. En forêt publique, ce sont 455 ha/an qui sont renouvelés.

Compte tenu des évolutions annoncées du climat, il est conseillé d'orienter la gestion vers l'obtention de peuplements ne présentant pas un trop fort capital sur pied, avec une diversité d'essences. Cette sylviculture doit garantir la meilleure santé des peuplements et une moindre vulnérabilité aux conditions dans lesquelles ils vont se trouver.

### 3.2.3. Freins socio-économiques

#### **Freins économiques :**

Le bois est une matière première. Son commerce est mondialisé. Le bois matériau est très dépendant de la bonne santé de l'économie mondiale.

Le bois énergie dépend beaucoup du cours des autres énergies.

Ainsi la rentabilité économique d'une forêt connaît des fluctuations sur des courts termes alors que la forêt se gère au long terme.

La mobilisation des bois est très fortement dépendante de la demande. En Haute-Normandie, elle comptait beaucoup sur les débouchés locaux, avec une transformation proche. La tendance est plutôt comme dans beaucoup d'industrie à la concentration et à la délocalisation. Les entreprises du secteur qui se maintiennent souffrent actuellement de cette tendance.

#### **Manque de personnels qualifiés pour l'exploitation des bois :**

Les métiers de l'exploitation forestière, bûcherons, conducteurs d'engins forestiers, ouvriers forestiers, sont des métiers difficiles, présentant des risques qu'il faut bien connaître et qui nécessitent des compétences techniques pointues. La formation théorique doit pouvoir être complétée par l'expérience.

Aujourd'hui, ces métiers sont peu rémunérés et peu valorisés. Les jeunes attirés par les métiers de la nature sont rebutés par les horaires, les conditions de travail, les faibles rémunérations et l'absence d'évolution possible.

Beaucoup d'entrepreneurs individuels prestataires de service n'ont pas les capacités pour embaucher.

Le travail dissimulé encore répandu dans le monde forestier ne permet pas la valorisation de ces professions.

#### **Motivation des propriétaires :**

De nombreux propriétaires forestiers ne sont pas entrés dans le circuit économique. Ils ne se considèrent pas comme des producteurs. Ils sont avant tout propriétaires d'un patrimoine, souvent transmis par héritage, et pour lequel il ne paraît pas nécessaire de s'impliquer beaucoup pour sa gestion.

L'exploitation de la forêt par les coupes de bois et les travaux de renouvellement peuvent être perçus comme une gêne par rapport aux autres usages : chasse, agrément.

Les dépenses d'investissement (reboisement, travaux sylvicoles, desserte) sont ressenties comme pouvant ne pas être rentables, d'où le choix de ne rien faire. Tout ou partie des recettes de l'activité chasse ne sont pas utilisées pour la gestion forestière.

Le prix du foncier forestier est pour partie indépendant de la valeur économique de la forêt : les peuplements peuvent être riches ou pauvres sans réelle incidence directe sur la valeur du capital.

Pour le propriétaire, le calcul de la rentabilité de son capital forestier ne peut se faire que sur du long terme.

Ces freins sont d'autant plus importants que la propriété forestière est de petite surface.

La motivation des propriétaires peut être évaluée au travers :

- des intentions de gestion inscrites dans les plans simples de gestion :

La base de données MERLIN du CRPF couvre près de 88 900 ha de forêts privées dotées d'un plan simple de gestion en cours de validité.

L'analyse de 950 Plans Simples de Gestion sylvicole sur 84 800 ha de cette base donne les résultats suivants :

- Les surfaces classées en attente (sans coupe ni travaux durant la durée du document) représentent 22 % soit environ 19 000 ha.
- En sylviculture feuillue, l'analyse conduit à constater que pour 50 % des PSG les intentions de coupes traduisent une sylviculture très peu dynamique ou peu dynamique. Le cadrage du SRGS n'a été pris en compte dans les documents qu'à compter de 2007. Depuis, les intentions de gestion sont plus soutenues, allant de paire avec une volonté de conversion des taillis sous futaie.
- Pour les résineux, seulement 20 % des PSG sont classés comme très peu dynamiques ou peu dynamiques.
- Les intentions de renouvellement par plantation ou régénération naturelle sont de 72ha/an pour les feuillus et de 128 ha/an pour les résineux, soit 200 ha/an, toutes essences confondues.

Ces intentions traduisent la volonté des propriétaires et les choix qu'ils ont pris au moment de la rédaction ou du renouvellement de leur document de gestion. Ils sont le plus souvent conseillés par un gestionnaire mais les décisions transcrites leur reviennent pleinement.

- la gestion réellement appliquée :

Lors d'une commission de la CRFPF en 2010, les DDTM ont présenté à partir de leurs analyses de l'application des PSG et à dire d'expert, les résultats suivants :

En Seine Maritime : environ 48 % des PSG sont bien appliqués avec une propriété réellement et activement gérée, 36 % présentent une gestion avec insuffisance de prélèvement et 16 % sans gestion ou une gestion non pérenne.

Dans l'Eure, 71% des PSG sont convenablement suivis, dont 25 % très bien appliqués. 29 % présentent une gestion très limitée voire pas de gestion du tout.

Les points suivants ont également été signalés :

- En général, quand le propriétaire fait appel à un gestionnaire, l'application et le suivi sont satisfaisants.
- Les peuplements résineux sont mieux suivis que les peuplements feuillus.
- Pour l'Eure, une vigilance est à porter sur le suivi des peuplements feuillus irréguliers.

Ainsi, un quart à un tiers des plans simples de gestion ne sont pas appliqués.

Ces éléments traduisent bien un défaut de motivation d'une partie des propriétaires en faveur d'une gestion sylvicole durable et donc de la mobilisation du bois.

### **Un équilibre forêt gibier difficile à atteindre :**

L'atteinte du bon équilibre forêt-gibier pour un massif est un exercice difficile. La collecte de bio indicateurs et leur analyse dans le temps, l'installation d'enclos "témoin" et leur suivi, demandent un investissement en temps important. Il faut ensuite pouvoir et avoir la volonté de mettre en place les mesures de réduction des populations qui s'avèrent nécessaires.

Le revenu issu de la location de la chasse est important pour un propriétaire et parfois mis en priorité d'où un maintien de densité d'animaux à un niveau élevé. La production de bois et le renouvellement des peuplements sont alors considérés comme secondaires et trop coûteux.

Selon l'article L1 du code forestier : « Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements

forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire ». Le code de l'environnement (article L425-4) définit également cette notion d'équilibre.

Il est important de rappeler que les documents cadre de la région Haute-Normandie fixent des objectifs d'équilibre. Dans les Orientations Régionales Forestières (ORF 1999), la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, à même de permettre la pérennité et la vitalité des peuplements, et compatible avec la multifonctionnalité de la forêt, y est inscrit comme objectif prioritaire.

La notion d'équilibre s'entend ainsi : La population devra être amenée et maintenue à un niveau compatible avec un niveau de dégâts acceptable, permettant notamment la régénération des peuplements sans protection sur des surfaces significatives. Ainsi, en équilibre stable, il est possible de régénérer sans protection les feuillus sociaux ; en déséquilibre, toute régénération non protégée est vouée à l'échec, quelle que soit l'essence ; l'équilibre menacé correspond à une situation intermédiaire entre ces deux états.

La capacité d'accueil du milieu doit être favorisée par des éclaircies suffisamment fortes et régulières, entraînant une arrivée de lumière au sol et le développement de la végétation. Il convient aussi de renouveler les peuplements parvenus à maturité sans capitaliser. (Extrait SRGS)

Le niveau actuel des populations de cervidés en Haute-Normandie ne permet généralement pas de réaliser de plantations sans protection gibier et, dans de nombreux territoires, de recourir à la régénération naturelle. Les traitements irréguliers peuvent être remis en cause également car l'émergence et le développement de semis naturels n'est alors plus possible.

Le mauvais équilibre faune flore au sein des forêts constitue en conséquence un frein important à la mobilisation des bois. Ce constat partagé au niveau national préoccupe les forestiers depuis plus de dix ans, avec la recherche de pistes d'amélioration qui doivent permettre aux forêts d'assurer pleinement leur multifonctionnalité.

### **3.2.4. Les autres fonctions de la forêt**

#### **Les enjeux environnementaux :**

D'une manière générale, l'exploitation forestière est compatible avec la préservation de la biodiversité ordinaire. Des efforts d'information et de formation des acteurs de la filière sont néanmoins nécessaires pour une meilleure connaissance et prise en compte.

Les surfaces forestières concernées par des classements avec des contraintes fortes ou des interdictions de certaines pratiques (arrêtés de biotope, réserves intégrales,...) représentent de faibles surfaces.

Les sites particuliers ponctuels tel que les mares, les talus, clairières, zones humides, ainsi que les sites archéologiques peuvent être préservés, dans la plupart des cas, par des consignes simples et peu coûteuses lors des exploitations et des plantations.

Il faut noter que les zonages en site naturel classé et monument historique classé qui impliquent des procédures d'autorisation sont ressentis comme des contraintes par les propriétaires. Pour ces zones, ils auront davantage tendance à ne rien faire qu'à envisager des sylvicultures dynamiques.

Les zonages NATURA 2000 correspondent à des forêts où la gestion normale est conduite et se poursuit, dans le souci de conservation des habitats existants ou bien à des sites particuliers où la production forestière n'est pas prioritaire.

Pour la gestion forestière de production, c'est sans doute le choix des espèces forestières qui a le plus de répercussions sur l'environnement à long terme : choix d'introduire des espèces non indigènes, des résineux en remplacement de feuillus, ou de privilégier les

espèces locales et en place. Le changement climatique annoncé nécessitera de s'intéresser à l'introduction d'origines non locales ou de nouvelles espèces.

Les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en forêt sont peu répandues et très restreintes dans le temps. La réglementation est stricte avec une liste de produits homologués usage forêt limitée et une certification obligatoire pour les applicateurs et distributeurs de produits. Les traitements phytosanitaires peuvent être interdits dans certaines zones, notamment les captages d'eau, ce qui induit des contraintes de gestion pour le propriétaire.

### **Les fonctions d'accueil du public :**

La demande de la société est en augmentation mais il n'y a pas de retour de ces services rendus par la forêt.

Dans les zones très fréquentées par le public, l'exploitation normale peut devenir plus difficile. Il faut assurer la sécurité des chantiers forestiers et maintenir en bon état les sentiers et équipements fréquentés. La sylviculture peut nécessiter des adaptations. La présence renforcée sur le terrain des personnels forestiers est très utile.

Si le grand public ne comprend pas les actes de gestion, il peut devenir un frein. Un travail de communication est à faire ou à poursuivre. (éducation à l'environnement)

En forêt publique, la mobilisation des bois reste cependant normale même dans les zones très fréquentées.

En forêt privée, la fréquentation du public est moindre, et elle n'est pas un facteur de frein à la mobilisation.

### **Pour conclure cette analyse des différents freins à la mobilisation.**

Les contraintes majeures à la mobilisation du bois en Haute-Normandie sont de deux ordres :

1. les problèmes liés au contexte économique mondial et aux difficultés rencontrées par l'ensemble de l'aval de la filière. Ils influent directement sur la demande en bois et donc la mobilisation mais les actions à mettre en place sont de portée essentiellement européenne et nationale. Elles ne seront pas abordées dans le plan d'action du PPRDF.
2. Pour l'amont de la filière forêt-bois
  - Une sylviculture pas assez dynamique et une insuffisance de renouvellement,
  - Un défaut de motivation d'une partie des propriétaires,
  - Un équilibre forêt gibier difficile à atteindre,
  - Un niveau de desserte forestière insuffisant,
  - Un manque de personnels pour l'exploitation des bois et la fragilité des entreprises.

### **3.3. Analyses des potentiels de mobilisation supplémentaire en surface et en volume**

Il s'agit sur l'ensemble de la région et dans chacune des 3 zones, d'estimer à partir de l'analyse des données existantes, les zones où la mobilisation supplémentaire est possible et souhaitable ainsi que les volumes de bois jusqu'à la découpe de 7 cm de diamètre.

Les volumes de bois en deçà de la découpe 7, qui sont appelés bois rémanents ou menus bois ne sont pas considérés comme un potentiel mobilisable au cours de ce plan.

Les analyses qui suivent ne peuvent pas être croisées car elles sont basées sur des données issues de sources différentes. Elles se complètent entre elles et constituent les éléments déterminant le choix des actions.

#### **3.3.1. Analyse cartographique des surfaces où une mobilisation supplémentaire est envisagée**

Cette analyse cartographique vise à mettre en relief les zones où une mobilisation supplémentaire est possible par rapport aux zones où elle n'est pas souhaitable ou possible.

Les zones où une mobilisation supplémentaire n'est pas souhaitable ou possible sont :

- certains peuplements forestiers ainsi que certains types de forêt qui sont actuellement suffisamment exploités dans la région.
- les zones où les conditions techniques ou économiques sont trop difficiles.

Ce sont donc :

- les forêts publiques (forêts domaniales et de collectivités) considérées comme à leur optimum de production : le taux de renouvellement et les volumes annuels mobilisés sont conformes aux documents de cadrage. Les coupes et les travaux sont réalisés de façon continue, même lorsque les cours des bois sont peu favorables.
- les futaies résineuses et mixtes, considérées comme bien mobilisées du fait d'une forte demande : à dire d'expert, la demande en bois résineux est forte, notamment avec la présence de 2 unités de première transformation importantes en région. Le niveau de récolte de l'EAB confirme cette tendance.
- les forêts sur pentes supérieures à 15 % : les conditions d'exploitation deviennent plus difficiles et coûteuses lorsque la pente augmente.
- les massifs forestiers de moins de 25 ha pouvant contenir de multiples propriétés : les conditions économiques de mobilisation sont plus difficiles à mettre en œuvre. Le regroupement en vue de la gestion et de la vente de bois est nécessaire.

Résultat du traitement cartographique :

	Surface forestière	Surface sans mobilisation supplémentaire	Surface avec mobilisation potentielle	Bordure Manche	Axe Seine	Sud Eure
Surface en ha	230 000	130 800	99 200	13 650	37 850	47 700
En % surface totale	100 %	57 %	43 %	5,9 %	16,5 %	20,7 %
En % surface avec mobilisation			100 %	13,8 %	38,2 %	48,1 %

Cette analyse croisée de différents facteurs est à prendre avec précautions, en comprenant bien la limite des hypothèses formulées. Elle n'a notamment pas tenu compte des enjeux environnementaux forts qui pourraient affecter la sylviculture. Cependant, elle donne une idée de l'importance en surface des enjeux de mobilisation.

La surface de forêt potentielle où des actions de mobilisation sont possibles dans de bonnes conditions techniques est estimée à **99 200 ha, soit 43 % de la surface forestière totale**.

Le schéma directeur de desserte forestière réalisé par le CRPF en 2009, pour tous les massifs forestiers de plus de 100 ha, permet de déterminer les surfaces se trouvant dans des conditions de débardage difficiles c'est à dire à plus de 500 m d'une route accessible soit 33 400 ha.

Un croisement supplémentaire avec l'analyse précédente permettrait d'affiner les résultats mais à ce stade les massifs situés entre 25 ha et 100 ha n'ayant pas été recensés dans le schéma de desserte, les données obtenues sont partielles.

Une augmentation de 1 m<sup>3</sup>/ha/an du prélèvement sur ces zones permettrait de mobiliser près de 99 000 m<sup>3</sup>/an supplémentaires.

### 3.3.2. Analyse des intentions de gestion dans les Plans Simples de Gestion en forêt privée

Il s'agit ici d'exploiter la base de données MERLIN du CRPF qui couvre près de 88 900 ha de forêts privées dotées d'un plan simple de gestion en cours de validité.

Les intentions de gestion inscrites dans ces documents ont été analysées. Le dynamisme a été évalué à partir des hypothèses suivantes :

Pour chaque PSG, il a été calculé une rotation théorique moyenne (R) pour le feuillu et le résineux.

R feuillu = durée du PSG X surface feuillue passée en coupe / surface totale en feuillus

R résineux = durée du PSG X surface résineuse passée en coupe / surface totale en résineux

Le classement suivant a été établi :

- R < 8 = Très dynamique
- 8 < R < 12 = Dynamique
- 12 < R < 15 = Peu dynamique
- R > 15 = Très peu dynamique

L'analyse a porté sur 950 Plans Simples de Gestion sylvicole couvrant 84 900 ha. N'ont été retenus dans les tableaux suivants que les PSG de + de 25 ha, soit une surface de 81 700 ha.

Une partie des surfaces n'a pas pu être incluse dans les calculs pour des raisons techniques (notamment les surfaces en taillis simples ne sont pas comptées...).

Un regroupement a été opéré entre très dynamique et dynamique et entre peu dynamique et très peu dynamique.

On obtient ainsi les surfaces suivantes en sylviculture feuillue et résineuse :

<b>FEUILLUS</b>	<b>Bordure Manche</b>	<b>Axe Seine</b>	<b>Sud Eure</b>	<b>Total Région</b>
Surface totale analysée en ha	8 100	23 000	31 100	<b>61 200</b>
Dont sylviculture dynamique et très dynamique	4 400	12 500	14 800	<b>31 700</b>
Dont sylviculture peu et très peu dynamique	3 700	10 500	15 300	<b>29 500</b>

<b>RESINEUX</b>	<b>Bordure Manche</b>	<b>Axe Seine</b>	<b>Sud Eure</b>	<b>Total Région</b>
Surface totale analysée en ha	2 300	5 000	4 600	<b>11 900</b>
Dont sylviculture dynamique et très dynamique	1 560	4 690	3 780	<b>10 030</b>
Dont sylviculture peu et très peu dynamique	780	290	800	<b>1 870</b>

La mobilisation de volumes supplémentaires peut être appréciée par l'application d'une sylviculture plus active et donc une augmentation des prélèvements pratiqués. Cela se traduit par un renouvellement des peuplements arrivés à maturité, des rotations de coupes plus courtes, des prélèvements à l'hectare plus forts lors des coupes.

Selon l'inventaire de l'IFN 2002, la production moyenne des peuplements de 6,8 m<sup>3</sup>/ha/an. Aussi, il est proposé d'envisager des prélèvements supplémentaires sur la base des ordres de grandeur suivants :

Pour les documents dynamiques, une augmentation de 1m<sup>3</sup>/ha/an (+15%) est envisagée sur 75 % des surfaces, pour tenir compte de difficultés ou impossibilités sur une partie des surfaces.

Pour les documents peu dynamiques, une augmentation de 3 m<sup>3</sup>/ha/an (+ 44%) sur 75% des surfaces est proposée.

On obtient ainsi un volume supplémentaire potentiellement mobilisable de 100 000 m<sup>3</sup>/an, qui se répartit ainsi :

	<b>Bordure Manche</b>	<b>Axe Seine</b>	<b>Sud Eure</b>	<b>Total Région</b>
Volumes supplémentaires mobilisables en m <sup>3</sup> /an	13 000	37 000	50 000	100 000

### 3.3.3. Les peuplements pauvres ou en impasse sylvicole

L'étude ressource CRPF 2008 avait estimé les surfaces de peuplements pauvres à 40 000 ha.

Ces peuplements sont des taillis ou mélanges futaie taillis dont la qualité des bois est souvent médiocre et constitués d'essences peu valorisables conduisant à leur faible valeur. Dans le contexte actuel, les propriétaires se contentent de coupes légères (éclaircie, sanitaire) maintenant ainsi des peuplements en impasse, avec une évolution naturelle régressive en l'absence de transformation par plantation.

Le renouvellement de ces peuplements prévu par l'application d'une sylviculture plus dynamique (scénario optimal) par rapport à la sylviculture théoriquement appliquée (scénario actuel) représente une surface de 600 ha par an avec un volume potentiel en BOBI de 170 000 m<sup>3</sup>/an.

Ces surfaces viennent s'ajouter aux surfaces renouvelées dans le cadre de la sylviculture normale de la forêt qui prévoit déjà pour cette catégorie de peuplements environ 600ha.

Ces peuplements sont très proches dans la cartographie de l'IFN 2002, des descriptions en mélange pauvre de futaie de feuillus et taillis, et en taillis dont la répartition en pourcentage par zone est indiquée dans le tableau suivant.

Les volumes mobilisables par le renouvellement de ces 600 ha par an peuvent ainsi être répartis dans chacune des zones :

Peuplements "pauvres"	Bordure Manche	Axe Seine	Sud Eure	Total Région
% en surface	13,5 %	44,7 %	41,8 %	
Volumes supplémentaires mobilisables en m <sup>3</sup> /an	23 000	76 000	71 000	170 000

Ces volumes potentiels viennent s'ajouter aux volumes issus d'une application plus dynamique des documents de gestion durable des propriétés de plus de 25 ha du paragraphe précédent.

#### Conclusion :

A l'issue de ces analyses et des hypothèses d'augmentation des volumes prélevés ou de renouvellement, les volumes supplémentaires mobilisables sont estimés à :

- 100 000 m<sup>3</sup>/an correspondant à la dynamisation de la sylviculture,
- 170 000 m<sup>3</sup>/an correspondant au renouvellement des peuplements "pauvres" sur bonnes stations forestières,

**soit au total un potentiel de 270 000 m<sup>3</sup>/an**

La récolte des bois rémanents ou menus bois n'est pas envisagée par manque de connaissance, et en raison des risques d'appauvrissement des milieux.

## **4. Programmation des actions à l'échelle régionale**

### **4.1. Thématiques prioritaires**

### **4.2. Fiches actions**



## 4. Programmation des actions à l'échelle régionale

### 4.1. Thématiques prioritaires

Les actions prioritaires retenues dans le présent plan ont été déterminées en fonction des quatre niveaux de réflexions suivants :

1 - Les contraintes et les freins majeurs à la mobilisation identifiés :

- une sylviculture pas assez dynamique et une insuffisance de renouvellement,
- un défaut de motivation d'une partie des propriétaires,
- un équilibre forêt gibier difficile à atteindre,
- un niveau de desserte forestière insuffisant,
- un manque de personnels pour l'exploitation des bois et la fragilité des entreprises.

2 - L'analyse des potentiels de mobilisation supplémentaire

Les analyses réalisées sur la base d'hypothèses d'augmentation des volumes prélevés ou de renouvellement anticipé des peuplements « pauvres », ont permis d'identifier un potentiel supplémentaire de **270 000 m<sup>3</sup>/an**.

3 - La cohérence avec les documents de portée régionale établis ou en cours d'élaboration :

- Le contrat régional de développement économique de la Région Haute-Normandie (2011) ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le bassin Seine Normandie pour la période 2010-2015 ;
- La stratégie régionale de la biodiversité, pilotée par la DREAL et le Conseil Régional, comprenant l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), comprenant les trames verte et bleues et dont les premiers travaux ont commencé en juin 2011 ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), piloté par la DREAL et le Conseil Régional de Haute-Normandie, en cours d'élaboration.

4 - Les perspectives ou défis pour les années futures qui vont de toute évidence impacter sur la forêt et la filière : changements climatiques, développement du bois pour la production d'énergie, préservation de la biodiversité

Ces actions ont été analysées par territoire forestier. Les données principales sont résumées dans le tableau ci-après :

# Carte des forêts avec mobilisation potentielle



Territoire	HN - Bordure Manche	HN - Axe Seine	HN - Sud Eure
<b>Principales caractéristiques</b>			
Taux de boisement	11,3 %	23,8 %	19,4 %
Surface forestière de production	45 000 ha	102 400 ha	70 760 ha
Dont forêt privée	27 150 ha	62 230 ha	67 970 ha
Dont forêt publique	17 850 ha	40 175 ha	2 790 ha
Volume sur pied total (IFN 2002)	9 319 500 m3	15 024 000 m3	9 856 000 m3
Dont volume feuillus	7 940 000 m3	12 444 000 m3	8 629 000 m3
Dont volume résineux	1 379 500 m3	2 580 000 m3	1 227 000 m3
Production	8,6 m3/ha/an	6,5 m3/ha/an	6,1 m3/ha/an
<b>Potentiel de mobilisation supplémentaire</b>			
Surface identifiée	13 650 ha	37 850 ha	47 700 ha
Volume dynamisation de la sylviculture	13 000 m3	37 000 m3	50 000 m3
Volume remise en production des peuplements « pauvres »	23 000 m3	76 000 m3	71 000 m3
Volume total	36 000 m3	113 000 m3	121 000 m3

Le **territoire HN – Bordure Manche** présente le plus faible taux de boisement, d'où l'importance de préserver les espaces forestiers de ce territoire. Il se distingue par la forte productivité des peuplements. A noter l'importance des hêtraies dont le maintien reste un choix raisonnable par rapport aux scénarios de changement climatique.

Le contraste entre les forêts publiques et les forêts privées (taille des massifs, composition en essences et sylviculture) est particulièrement fort.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de volume mobilisable supplémentaire est peu important à court terme mais il reste nécessaire de remettre en production les peuplements à faible valeur économique (peuplements « pauvres » et chênaies de mauvaise qualité).

Le **territoire HN – Axe Seine** présente le plus fort taux de boisement, et les plus forts enjeux environnementaux, sociaux et d'aménagement du territoire. Ces forêts très variées nécessitent une gestion forestière fine (paysage, parc naturel régional, fréquentation du public) et bien comprise par les usagers. Ce territoire fait l'objet de grands projets d'aménagement : contournement Est de Rouen, Projet « Grand Paris », Ligne de Train à Grande Vitesse qui risquent d'avoir un impact fort sur les forêts et qu'il conviendra de minimiser et d'intégrer.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de mobilisation est important mais peut-être plus difficilement accessible de part sa situation particulière.

Le **territoire HN – Sud Eure** a un bon potentiel de production forestière. De façon générale, les conditions y sont favorables : absence de pente, présence de plus grands massifs privés, qualité des chênes supérieure, forêts rurales. La productivité des peuplements peut y être améliorée.

Une vigilance sera nécessaire sur les conditions climatiques au sud-est et leurs évolutions.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs, en particulier dans les massifs à cerf est nécessaire. Elle va de paire avec une meilleure implication de tous les acteurs dans la gestion sylvicole dynamique.

Le potentiel de mobilisation y est important dans des conditions économiques favorables.

Les thématiques prioritaires identifiées à l'issue des réflexions et analyses des données pour la durée du PPRDF sont les suivantes :

### **1. Gérer durablement la ressource forestière**

- Intensifier le renouvellement des peuplements et dynamiser la sylviculture.
- Promouvoir et suivre les stratégies locales de développement forestier.
- Rechercher un bon équilibre forêt gibier
- Animer, former et soutenir les investissements dans le secteur des entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers
- Etudier les possibilités de récolte des bois rémanents
- Regrouper la gestion et réduire le morcellement

### **2. Améliorer les zones identifiées à particularités ou avec contraintes**

- Remettre en production des peuplements pauvres ou en impasse sylvicole sur bonnes stations forestières
- Améliorer la desserte forestière

### **3. Placer la forêt au centre des enjeux du territoire et mettre en place les dispositifs d'accompagnement**

- Accompagner les démarches territoriales
- Informer et communiquer sur la forêt et la filière auprès du grand public
- Piloter la mise en œuvre du PPRDF

## **4.2. Fiches actions**

Chaque thématique fait l'objet d'une description détaillée au sein d'une fiche comportant les rubriques suivantes :

- Pilotage
- Partenaires
- Contexte et objectifs
- Descriptif
- Localisation
- Indicateurs de suivi
- Coûts prévisionnels

A ce stade des réflexions, certains points ne sont pas totalement finalisés. Il s'agit notamment des indicateurs de suivi et les coûts prévisionnels.

La fiche action 3.3, intitulée "Piloter la mise en œuvre du PPRDF" devra être mise en œuvre dès l'approbation du document et permettra de mettre en place un tableau de bord des indicateurs à suivre et d'approfondir les coûts prévisionnels qui le nécessitent.

## Gérer durablement la ressource forestière

### Fiche action : 1.1

## Intensifier le renouvellement des peuplements et dynamiser la sylviculture

Pilotage : DRAAF, DDTM, CRPF

Partenaires : Syndicats de propriétaires forestiers, CETEF, Coopératives forestières, ANEF, autres gestionnaires forestiers, Fédérations départementales des chasseurs, organismes de formation, ONF, ANORIBOIS.

### Contexte et objectifs :

L'objectif est d'améliorer la gestion des peuplements forestiers privés feuillus qui ne sont pas, pour une partie d'entre eux, gérés durablement.

Le taux de renouvellement de la forêt privée est insuffisant comme en témoigne les surfaces reboisées chaque année, déclarées par les gestionnaires.

Le dynamisme de la sylviculture, mesuré par les durées de passage en coupe indiquées dans les documents de gestion durable, n'est pas satisfaisant.

### Descriptif :

- Accompagner les propriétaires forestiers privés pour une gestion durable de leur forêt (visites conseils, fiches techniques, formation, appui aux gestionnaires,...)
- Actualiser les Orientations Régionales Forestières (ORF)
- Compléter et préciser le cadrage de la sylviculture dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) :
  - Modèles sylvicoles pour les principales essences de production traitées en futaie régulière (périodicité des coupes, taux de prélèvement, âges d'exploitabilité, calcul des surfaces à renouveler)
  - Préciser la définition du traitement en futaie irrégulière et les interventions préconisées
  - Caractériser les surfaces classées en attente
  - Définir une classification des types de peuplements unique pour un langage commun lors de la rédaction des PSG
- Adaptation aux changements climatiques : diffuser l'état des connaissances, conseils de gestion, et veille phytosanitaire.

**Localisation** : Région Haute-Normandie, avec en priorité la zone Sud Eure

### Indicateurs de suivi :

- Surface renouvelée par an
- Volumes mobilisés
- Surface sous document de gestion durable, surface sous RSAAC
- Indicateur de dynamisme des documents de gestion
- Indicateur de réalisation des documents de gestion
- Validation des ORF
- Validation des compléments au SRGS

### Coût prévisionnel :

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

## Gérer durablement la ressource forestière

### Fiche action : 1.2

## Promouvoir et suivre les stratégies locales de développement forestier

Pilotage : DRAAF, CRPF

Partenaires : Collectivités territoriales, DDTM 27 et 76, gestionnaires forestiers

#### Contexte et objectifs :

La loi d'orientation sur la forêt de 2001 a apporté un outil supplémentaire à la politique forestière avec les chartes forestières de territoire. Elles permettent de replacer la forêt dans son contexte local, et de l'intégrer à un développement territorial plus vaste. La Loi de Modernisation Agricole de 2010 les a confirmées dans la notion de stratégies locales de développement forestier, comme outil à l'initiative d'acteurs locaux, afin de favoriser la mobilisation des bois et le développement de l'ensemble de la filière, tout en assurant la multifonctionnalité de la forêt.

#### Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) :

La charte forestière de territoire constitue un outil d'aménagement et de développement durable, visant à répondre aux attentes spécifiques locales (économiques, écologiques, sociales et culturelles). Le portage par des structures ancrées dans les territoires de projets (Pays, Parc Naturel Régional, Agglomérations, Communautés de communes) constitue un facteur essentiel pour la réussite de la démarche et la mise en œuvre des actions.

#### Les Plans de Développement de Massifs (PDM) :

Cette forme d'animation, pilotée par le CRPF, vise à développer le rôle économique, social et environnemental de la forêt privée au sein d'un territoire par une gestion raisonnée. Il s'agit après un diagnostic, de favoriser :

- la mise sous document de gestion durable,
- la coordination et le regroupement de dossiers individuels, par des gestionnaires forestiers professionnels.
- le regroupement foncier et/ou regroupement de la gestion,
- l'assistance au montage de dossiers de travaux, de vente de bois et de demande d'aides aux investissements forestiers.

#### Descriptif :

- Poursuivre l'animation de la mise en œuvre des actions des chartes forestières existantes
- Mise en réseau des animateurs et porteurs des CFT par une rencontre annuelle d'échanges et de partage de connaissances (dimension interrégionale)
- 2 nouvelles chartes forestières de territoire sur la période du PPRDF
- Mise en place de plusieurs PDM sur la période du PPRDF

#### Localisation :

Les PDM seront développés en priorité sur les territoires concernés par des CFT.

#### Indicateurs de suivi :

- surfaces forestières incluses dans une CFT et/ou dans un PDM
- indicateurs spécifiques à chaque CFT et/ou PDM

#### Coût prévisionnel :

- Charte Forestière de Territoire : 50 à 60 k€ pour son élaboration avec une aide possible de 15 k€ de l'Etat et de 15k€ de FEADER, dans le cadre du PDRH 2007-2013.
- PDM : pour la réalisation d'un plan, compter 1,2 ETP (équivalent temps plein) étalé sur 3 ans, soit 60 k€.

**Gérer durablement la ressource forestière**  
**Fiche action : 1.3**  
**Rechercher un bon équilibre forêt gibier**

Pilotage : DDTM76 et DDTM 27

Partenaires : DRAAF, Syndicats des propriétaires forestiers privés, ONF, coopératives forestières, ANEF et autres gestionnaires forestiers, Fédérations départementales des Chasseurs

**Contexte et objectifs :**

Les documents de cadrage et d'orientations forestières (ORF, DRA, SRA, SRGS) préconisent un bon équilibre forêt gibier permettant le renouvellement des peuplements sans avoir recours aux protections gibier sauf en cas de situation particulière.

En Haute-Normandie, le niveau des populations de cervidés est toujours élevé avec des dégâts sur les peuplements forestiers et surtout sur les plantations et régénérations non protégées, pouvant remettre en cause leur pérennité, ainsi que la sylviculture irrégulière.

Les propriétaires forestiers voient dans la location de la chasse un revenu régulier et privilégient souvent cette activité à la gestion sylvicole durable.

La capacité d'accueil des populations de cervidés est pourtant d'autant meilleure que les peuplements forestiers font l'objet d'une sylviculture dynamique et d'un renouvellement régulier.

Chaque département dispose d'un schéma départemental de gestion cynégétique fixant les grandes lignes de la politique fédérale sur une durée de 6 ans. Le Schéma du département de Seine-Maritime vient d'être renouvelé pour la période 2010-2016. Pour le département de l'Eure, le document sera révisé en 2012.

**Descriptif :**

- Participer aux réunions de travail pour l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique de l'Eure
- Mise à disposition des données des observatoires de la gestion cynégétique et des dégâts agricoles. Suivi d'un tableau de bord et d'indicateurs.
- Exploiter les informations issues de l'observation des enclos témoins mis en place en forêt domaniale et en forêt privée.
- Organiser des rencontres régulières avec visites sur le terrain entre propriétaires forestiers, gestionnaires, chasseurs, services de l'Etat.
- Echanger des données cartographiques (CRPF, ONF, FDC) pour une meilleure connaissance des secteurs sensibles à la pression du gibier.
- Progresser sur la gestion par massif et l'attribution globale et non plus individuelle des bracelets
- Former les propriétaires à la comptabilité de leur forêt intégrant les recettes chasse

**Localisation :** Région Haute-Normandie, en priorité HN – Sud Eure

**Indicateurs de suivi :**

- Suivi des attributions aux plans de chasse et de leur réalisation
- Suivi du tableau de bord de la FDC76 et suivi des 4 territoires de la FDC27
- Nombre de rencontres entre chasseurs et la filière forêt bois
- Suivi des surfaces renouvelées avec et sans recours à des protections gibier

**Coût prévisionnel :**

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

## Gérer durablement la ressource forestière

### Fiche action : 1.4

#### Animer, former et soutenir les investissements dans le secteur des entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers

Pilotage : ANORIBOIS, Entrepreneur des Territoires, Syndicat des exploitants scieurs de HN, DRAAF Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) et Mission Emploi.

Partenaires principaux : Lycées d'Envermeu et de Mesnières en Bray, Conseil Régional de Haute-Normandie, ONF, coopératives forestières, ANEF et autres gestionnaires forestiers, DIRECCTE.

#### Contexte et objectifs :

L'augmentation de la récolte de bois sera créatrice d'emplois qualifiés dans le bûcheronnage manuel et mécanisé et le débardage.

Les acteurs actuels doivent être accompagnés vers une meilleure connaissance des enjeux environnementaux, notamment pour la préservation des sols forestiers, et de la biodiversité.

Les entreprises devront améliorer la maîtrise des aspects santé et sécurité au travail.

Elles auront aussi besoin d'investir dans des nouveaux matériels.

L'objectif est à la fois de consolider les entreprises dont certaines sont en situation très fragile et de monter en puissance dans le professionnalisme et la qualification.

Il est reconnu très difficile de toucher le public des toutes petites entreprises. Il est important d'arriver à les mobiliser sur ces actions.

#### Descriptif :

- Formation initiale de bûcherons et de conducteurs d'engin en encourageant les filières d'apprentissage.
- Formation et accompagnement à la gestion d'entreprise.
- Animation et formation aux enjeux environnementaux, biodiversité, sols forestiers, sites archéologiques.
- Expérimentation de modes d'exploitation nouveaux : exemple : débardage par câble, mécanisation de l'abattage des feuillus.
- Connaissance et application la réglementation du travail (santé et sécurité). Décret 2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.
- Soutien aux investissements matériels nouveaux, mesure 123B du PDRH (2007-2013) dont les modalités sont définies par arrêté préfectoral. Au-delà de 2013, les conditions ne sont pas encore connues.
- Encouragement aux démarches de qualification

**Localisation** : toutes les entreprises du secteur dans la région

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de contrats d'apprentissage dans les entreprises de la région
- Evolution de l'emploi salarié dans le secteur
- Nombre de journée de sensibilisation / formation aux enjeux environnementaux et public ayant participé
- Nombre de journée de sensibilisation / formation à la santé sécurité au travail et public ayant participé
- Journées d'expérimentation et public ayant participé
- Matériels et montant des soutiens aux investissements.

#### Coût prévisionnel :

Les investissements nécessaires en matériels nouveaux pour répondre aux volumes à mobiliser sont estimés à un montant global de 800 k€ par an. Dans le cadre de la mesure 123b du PDRH, une aide peut être accordée de 20 ou 30%.

Les autres points ne sont pas chiffrés.

## Gérer durablement la ressource forestière

### Fiche action : 1.5

## Etudier les possibilités de récolte des bois rémanents

Pilotage : DRAAF, ONF, CRPF

Partenaires principaux : ADEME, Conseil régional de Haute-Normandie, Syndicat des Exploitants Scieurs, et représentants des entrepreneurs de travaux forestiers,

#### Contexte et objectifs :

Rappel définition : les bois rémanents ou menus bois sont constitués par les branches des arbres au delà la découpe 7 cm de diamètre.

Le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie conduit à en évaluer les disponibilités.

Les menus bois jusqu'à présents laissés sur coupe peuvent-ils être mobilisés ? Dans quelles conditions économiques ? Avec quels impacts sur le milieu forestier ?

Les conséquences du prélèvement des rémanents sur l'activité biologique des sols forestiers, la biodiversité, la richesse chimique des sols, doivent être évaluées. Un export trop important pourrait être préjudiciable à la forêt et à sa multifonctionnalité.

#### Descriptif :

Synthèse bibliographique sur la récolte des rémanents forestiers, gisements et méthodes.

Poursuivre l'étude de la richesse chimique des sols forestiers Haut-Normands en fonction des peuplements forestiers.

Conduite de chantiers expérimentaux, évaluation des techniques de récolte (mécanisation), calcul des coûts et évaluation des impacts sols, biodiversité.

Réalisation de conseils de gestion, évolution des cahiers des charges des travaux de récoltes de bois, adaptés aux conditions régionales.

Evaluation des risques liés aux sols

#### Localisation :

Haute-Normandie, sur différents types de sol, et différents types de coupe.

#### Indicateurs de suivi :

#### Coût prévisionnel :

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

**Gérer durablement la ressource forestière**  
**Fiche action : 1.6**  
**Regrouper la gestion et réduire le morcellement**

Pilotage : CRPF, SAFER

Partenaires : Chambres d'agriculture, coopératives forestières, ANEF, autres gestionnaires forestiers, notaires, DDTM

**Contexte et objectifs :**

La forêt privée se caractérise par la présence de petites propriétés et donc un morcellement important puisque 40% de la surface concerne des propriétés de moins de 25ha.

Les interventions sur le foncier sont des tâches sur plusieurs années, dont le bilan coût/efficacité est assez faible.

Le regroupement de la gestion, des chantiers et de la commercialisation sont des alternatives plus réalistes et plus réactives dans des délais compatibles avec le présent plan.

Plusieurs formes sont possibles : les groupements forestiers, les coopératives forestières, les organisations de producteurs du secteur forestier, les associations syndicales autorisées (ASA) et associations syndicales libres (ASL).

**Descriptif :**

- Actions d'animation et de sensibilisation des propriétaires forestiers sur l'intérêt du regroupement de la gestion et/ou des chantiers. Faire connaître les outils à disposition avec leurs avantages et contraintes.
- Entreprendre des actions avec la SAFER
- Promouvoir la mise en place de groupements d'employeurs

**Localisation :** en priorité dans les territoires de CFT ou PDM.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de documents de gestion durable présenté au nom d'un groupement forestier
- Nombre de documents de gestion présenté avec l'appui d'un gestionnaire forestier
- Nombre de structures de type ASA ou ASL créées

**Coût prévisionnel :**

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

## Améliorer les zones identifiées à particularités ou avec contraintes

### Fiche action : 2.1

## Remettre en production des peuplements pauvres ou en impasse sylvicole sur bonnes stations forestières

Pilotage: DRAAF, DDTM 27 et 76

Partenaires principaux : Coopératives forestières, ANEF, autres gestionnaires forestiers

#### Contexte et objectifs :

L'étude ressource de 2008 a permis d'identifier des peuplements de faible valeur économique sur bonnes stations forestières. Il s'agit de taillis et de mélanges futaie taillis produisant des bois de faible valeur en volume et en qualité.

C'est une des actions prioritaires du plan de mobilisation des bois de la région établi en 2009.

L'objectif est de renouveler ces peuplements par plantation de façon à leur redonner un potentiel de production dans le cadre du dispositif de la mesure 122b du PDRH. Le taux d'aide publique possible est de 50% du montant HT des travaux et de 60% en zone Natura 2000, avec des plafonds de dépenses.

Le contexte de changement climatique sera pris en compte dans le choix des essences de reboisement.

Les bois issu de la coupe de ces peuplements seront orientés essentiellement vers un usage en bois énergie du fait de leur faible qualité. Une vigilance sur le maintien de la qualité des sols est nécessaire ; il n'est pas souhaité l'export de toute la matière (menus bois).

#### Descriptif :

- Modalités inscrites dans l'arrêté préfectoral de cadrage de la mesure 122a et b au sens du PDRH (2007-2013). Au-delà de 2013, les conditions ne sont pas encore connues.
- L'objectif est d'atteindre le seuil de renouvellement de 600 ha par an avec une montée en puissance progressive sur 3 ans.

Remarque : Ces surfaces viennent s'ajouter aux surfaces renouvelées dans le cadre de la sylviculture normale de la forêt. (Dans l'étude ressource, il s'agit des surfaces identifiées entre le scénario actuel et optimal)

#### Localisation :

L'arrêté préfectoral de cadrage de la mesure 122 b au sens du PDRH (2007-2013) prévoit que la mesure est strictement réservée au renouvellement de peuplements de faible valeur économique. Cette notion est déterminée par le rapport de la valeur sur pied « à dire d'expert » (hors frais d'exploitation) des bois sur le montant hors taxe du devis présenté.

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de dossiers instruits et surfaces correspondantes.

#### Coût prévisionnel :

Sur la base d'un coût moyen de 4000 €/ha pour les deux premières années de travaux (y compris protections gibier indispensables), le renouvellement de 600 ha par an représente un investissement financier de **2 400 k€**

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 50 (ou 60 % si la zone est en Natura 2000) par la mesure 122b du PDRH.

## Améliorer les zones identifiées à particularités ou avec contraintes

### Fiche action : 2.2

## Améliorer la desserte forestière

Pilotage: DRAAF, DDTM 27 et 76

Partenaires principaux : Coopératives forestières, ANEF, autres gestionnaires forestiers

#### Contexte et objectifs :

Un réseau adapté de routes forestières accessibles aux grumiers avec les équipements annexes comme les places de dépôt de bois, participe directement à la mobilisation des bois.

Le schéma directeur de desserte forestière dont s'est dotée la région, a permis d'identifier les kilométrages de routes à créer pour atteindre un niveau d'équipement optimum de 14m à l'hectare pour les massifs forestiers de plus de 100ha.

Ainsi, il faudrait pouvoir réaliser 380 km de routes forestières en forêt privée pour être en situation économique favorable à la mobilisation des bois.

Le regroupement de dossiers individuels, identifiés notamment lors de l'élaboration de PDM, est une action prioritaire.

#### Descriptif :

- Modalités inscrites dans l'arrêté préfectoral de cadrage de la mesure 125a au sens du PDRH (2007-2013). Au-delà de 2013, les conditions ne sont pas encore connues.
- Réaliser chaque année :
  - 8 km de routes forestières
  - 15 km de pistes de débardage
  - 20 places de dépôt ou de retournement

#### Localisation :

Le schéma directeur de desserte forestière de Haute-Normandie est accompagné d'un outil d'analyse cartographique permettant de mesurer ce qu'apporte la création d'une route forestière en matière de niveau de desserte du massif (ml/ha) et de réduction des difficultés de débardage des bois. Cet outil est actuellement utilisé lors des comités de sélection des dossiers pour les classer et pour déterminer le taux de l'aide accordé.

L'outil fait l'objet d'une étude complémentaire pour l'améliorer et introduire de nouvelles variables comme la pente. Cette nouvelle version sera disponible au cours de l'année 2012.

L'utilisation du schéma de desserte de HN doit être maintenue et permettra de localiser les dossiers prioritaires.

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de dossiers instruits et équipements prévus (km de routes forestières, km de pistes forestières, nombre et surface de places de dépôt de bois et de retournement).
- Données du schéma de desserte : niveau de desserte et distances de débardage.

#### Coût prévisionnel :

Sur la base des montants de plafonds de l'arrêté régional de cadrage actuel, le coût de réalisation des investissements indiqués ci-dessus s'élève à 840 000 € par an. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 40 ou 70 % par la mesure 125 a du PDRH.

**Placer la forêt au centre des enjeux du territoire  
et mise en place de dispositifs d'accompagnement**

**Fiche action : 3.1**

**Accompagner les démarches territoriales**

Pilotage : DDTM 27, DDTM 76, DRAAF

Partenaires principaux : ONF, CRPF, DRAC, DREAL

**Contexte et objectifs :**

Bonne intégration des enjeux forestiers dans les documents d'aménagement du territoire en conformité avec le SRCE et la trame Verte et Bleue.

Connaissance partagée des enjeux environnementaux

Suivi des grands dossiers d'infrastructure

**Descriptif :**

Participation aux réflexions et avis lors de l'élaboration des SCOT

Avis lors de l'élaboration ou la révision des PLU et cartes communales

Participation aux zonages environnementaux, SRCE, trame Verte et Bleue

Avis et suivi des grands dossiers d'infrastructure

Dossier de classement en forêt de protection

**Localisation :** Région Haute-Normandie, en priorité la Zone Axe Seine

**Indicateurs de suivi :**

Recommandations générales pour la prise en compte des forêts

Affiner les systèmes d'information géographique, les enrichir et les partager pour une meilleure connaissance du territoire pour tous les acteurs

**Coût prévisionnel :**

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

**Placer la forêt au centre des enjeux du territoire  
et mise en place de dispositifs d'accompagnement  
Fiche action : 3.2**

**Informier et communiquer sur la forêt et la filière auprès du grand public**

Pilotage: DRAAF, ANORIBOIS, France Bois Forêt

Partenaires principaux : PEFC, Conseil Régional de Haute-Normandie, Conseils généraux, la CREA, Grand Evreux Agglomération et le Havre, Parc Naturel Régional, ONF.

**Contexte et objectifs :**

Promouvoir la gestion forestière durable auprès du grand public et des scolaires, afin de combattre les idées fausses, et de permettre de concilier la récolte du bois avec la préservation des espaces naturels et l'accueil du public.

**Descriptif :**

Organiser des manifestations grand public :

- Semaine du bois, journées portes ouvertes
- Salon Maison Bois

Participer aux actions d'éducation au développement durable :

- A l'école de la Forêt

Publier des informations sur la forêt et la filière (plaquettes, site internet)

Assurer les contacts presse, articles, interview ...

Répondre aux questions générales, donner des références, orienter les personnes vers les bons services

**Localisation :**

Région Haute-Normandie

**Indicateurs de suivi :**

Indicateur de fréquentation des manifestations grand public

Indicateur de visite des sites internet (DRAAF et ANORIBOIS)

Revue de presse

**Coût prévisionnel :**

Non chiffré

Les actions décrites ne nécessitent pas toutes de mettre en place un financement spécifique pour leur réalisation.

**Placer la forêt au centre des enjeux du territoire  
et mise en place de dispositifs d'accompagnement**

**Fiche action : 3.3**

**Piloter la mise en œuvre du PPRDF**

Pilotage: DRAAF

Partenaires principaux : membres de la CRFPF

**Contexte et objectifs :**

Le représentant de l'Etat en région assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du plan, en lien étroit avec la commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Chaque année, un bilan de la mise en œuvre du PPRDF sera présenté à la CRFPF.

**Descriptif :**

Il s'agit d'organiser, de coordonner et de suivre les actions PPRDF par la réalisation de :

- Suivi technique et financier du PPRDF,
- Mise en place d'indicateurs et leur suivi,
- Suivi de la récolte de bois et du développement de la filière énergie,
- Etudes complémentaires pour l'obtention de données nécessaires à l'actualisation du PPRDF à son expiration et plus particulièrement :
  - Accroître la visibilité sur la mobilisation de la ressource en bois-bûche et sécuriser les données de la récolte des bois,
  - Caractériser les haies bocagères et connaître le potentiel de valorisation notamment en bois énergie.



## 5. Mise en œuvre et suivi de la réalisation du plan



## 5. Mise en œuvre et suivi de la réalisation du plan

Le représentant de l'Etat en région assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du plan, en lien étroit avec la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF).

La mise en œuvre du PPRDF repose sur :

- Les actions des établissements publics ayant des missions confiées par l'Etat en matière de développement forestier (CRPF, ONF, Chambres d'agriculture) dans les territoires prioritaires en synergie avec les autres actions sur financements propres ;
- La part reversée de la taxe perçue sur tous les immeubles classés au cadastre en nature de bois par les chambres départementales d'agriculture à la chambre régionale d'agriculture. La Haute-Normandie fait partie des régions pour lesquelles cette part reversée est aujourd'hui nulle ;
- Des aides publiques, au titre des mesures nationales d'aides forestières ou des mesures cofinancées par l'union européenne, dans le respect des décrets et arrêtés nationaux et régionaux, mesures qui peuvent être financées par l'Etat, la région Haute-Normandie ou d'autres collectivités locales.

Le représentant de l'Etat en région met en cohérence ses priorités d'aides, de manière à dégager des moyens prioritairement destinés aux actions définies dans ce plan.

Les dispositions du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) ne sont pas encore connues au-delà de 2013. A ce stade, le projet de règlement de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2014-2020, présenté en octobre 2011 prévoit une programmation selon 6 priorités au sein desquelles le secteur forestier trouve sa place. A ce titre, le projet vise majoritairement l'aide aux investissements dans le développement des zones forestières et l'amélioration de la viabilité des forêts, au travers des mesures suivantes :

- Boisement et création de surfaces boisées,
- Mise en place de systèmes agroforestiers,
- Prévention et réparation des dommages causés par les catastrophes naturelles,
- Investissements améliorant la résilience de la valeur environnementale ainsi que le potentiel d'atténuation des écosystèmes forestiers,
- Investissements dans de nouvelles techniques forestières, les secteurs de la transformation et de la commercialisation.

L'adoption par la commission européenne de ces propositions de règlements sur la PAC devrait pouvoir intervenir en 2012 ainsi que la définition du cadre financier 2014-2020.

La mise en œuvre du plan sera ajustée tous les ans en fonction des bilans qualitatifs des actions déjà engagées en commission plénière de la CRFPF et des possibilités de financements de nouvelles actions.

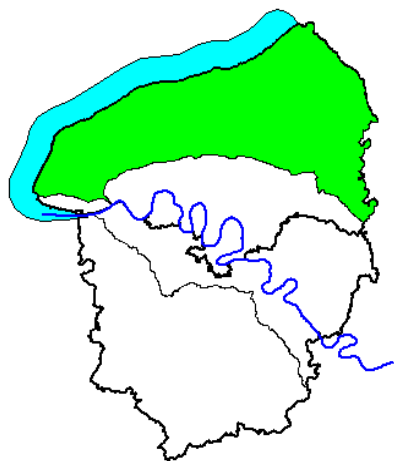


## **6. Annexes**

- 6.1. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Bordure Manche"**
- 6.2. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Axe Seine"**
- 6.3. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Sud Eure"**
- 6.4. Tableau récapitulatif des principales données par territoire**
- 6.5. Composition du Comité plénier**
- 6.6. Composition du Comité technique**
- 6.7. Arrêté préfectoral d'approbation du PPRDF**
- 6.8. Glossaire**



## 6.1. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Bordure Manche"



### Régions IFN : Petit Caux, Pays de Bray, Pays de Caux

Taux de boisement	<b>11,3 %</b>		
Territoire	414 000 ha		
Surface forestière totale	46 800 ha	Forêt privée	Forêt publique
Surface forêt de production	<b>45 000 ha</b>	27 150 ha / <b>60 %</b>	17 850 ha / <b>40 %</b>

	Feuillus	Résineux	Total
Volumes sur pied IFN 1988	8 100 200 m3 / <b>94 %</b>	532 100 / <b>6 %</b>	8 632 300 m3 <b>184 m3/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2002	7 940 000 m3 / <b>85 %</b>	1 379 500 m3 / <b>15 %</b>	9 319 500 m3 <b>199 m3/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2005-2009	7 191 000 m3 / <b>83 %</b>	1 504 000 m3 / <b>17 %</b>	8 695 000 m3 <b>186 m3/ha</b>
Production brute/an IFN 2002	298 000 m3 / <b>77 %</b>	89 000 m3 / <b>23 %</b>	387 000 m3
Production/ha/an IFN 2002			<b>8,6 m3/ha/an</b>

### Données géophysiques et foncières

Soils : Sur les plateaux, présence de sols composés de limons acides plutôt pauvres et très sensibles au tassement. En rebord de plateaux, présence d'argile à silex. Sols difficiles à caractère hydromorphe en pays de Bray humide.

Climat : Climat océanique tempéré, avec précipitations abondantes et bien réparties. Sensibilité aux tempêtes

Topographie : 80% de la surface forestière est située sur des pentes inférieures à 15 %. Importance paysagère des coteaux boisés des vallées.

Structure des massifs forestiers – morcellement : les massifs de plus de 100 ha représentent 70 % de la surface forestière (contre 80% sur la région).

	Massif <= 25 ha	25 ha < Massif <= 50 ha	50 ha < Massif <= 100 ha	Massif > 100 ha
Surface totale	5 800 ha - <b>12,9 %</b>	4 000 ha – <b>8,5 %</b>	4 980 ha – <b>10,6 %</b>	32 480 ha – <b>68,7 %</b>
Dont forêt publique	62 ha	182 ha	245 ha	17 613 ha

Structure de la propriété forestière privée :

	0 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 100 ha	100 à 1000 ha	+ de 1 000 ha	Total
Nb de propriétés	6 770	670	290	187	30	0	<b>7 947</b>
% nb	85,2%	8,4%	3,6%	2,4%	0,4%	0%	
Surface (ha)	5 271	4 224	4 493	8 597	5 414		<b>27 999</b>
% surface	18,8%	15,1%	16%	30,7%	19,3%	0%	

### Données techniques :

Infrastructures – Desserte des massifs de plus de 100 ha. :

La densité moyenne de routes accessibles aux grumiers est de 11,35 ml/ha

Besoin de desserte pour atteindre		
11m/ha	14m/ha	17m/ha
49 km	80 km	124 km

Distances de débardage	Bordure Manche		Total Haute-Normandie	
	< 200 m	17 800 ha	52 %	93 600 ha
200 – 500 m	10 800ha	31 %	65 000 ha	33 %
> 500 m	5 700 ha	17 %	33 400 ha	18 %
Total massifs de plus de 100 ha	34 300 ha		192 000 ha	

### Caractéristiques des peuplements et sylviculture

13 000 ha de futaie régulière de hêtre, 16 800 ha de futaie de chêne avec ou sans taillis, 3 900 ha de futaies résineuses

## Les peuplements

<b>Forêt privée</b>	Surface (ha)	Volume (m3)	Production (m3)	Volume/ha	Production/an
Futaie régulière feuillue	4 048	678 300	26 450	168	6.5
Futaie régulière résineuse	2 771	660 100	48 400	238	17.5
Mélange futaie feuillue taillis	15 009	2 928 400	101 150	195	6.7
Taillis	2 159	264 900	19 650	123	Ns
Autre	3 158	496 500	25 500	157	Ns
<b>Total</b>	<b>27 145</b>	<b>5 028 200</b>	<b>221 150</b>	<b>185</b>	<b>8.1</b>
<b>Forêt publique</b>	Surface (ha)	Volume (m3)	Production (m3)	Volume/ha	Production/an
Futaie régulière feuillue	15 668	3 651 200	135 750	233	8.7
Futaie régulière résineuse	1 120	387 900	20 050	346	17.9
Mélange futaie feuillue taillis	784	186 300	7 100	Ns	Ns
Taillis	92	15 100	Ns	Ns	Ns
Autre	186	50 700	Ns	Ns	Ns
<b>Total</b>	<b>17 850</b>	<b>4 291 200</b>	<b>165 750</b>	<b>240</b>	<b>9.3</b>

TOTAL Forêt privée et publique	Surface (ha)	Volume (m3)	Production (m3)	Volume/ha	Production/an	Importance en volume
Futaie régulière feuillue	19 716	4 329 500	162 200	219,6	8,23	44 %
Futaie régulière résineuse	3 991	1 048 000	68 450	269,30	17,59	11 %
Mélange futaie feuillue taillis	15 793	3 114 700	108 250	197,2	6,85	33 %
Taillis	2 251	280 000	20 150	124,4	ns	
Autre	3 344	547 200	27 850	163,60	ns	
<b>Total</b>	<b>44 995</b>	<b>9 319 400</b>	<b>386 900</b>	<b>207,1</b>	<b>8,6</b>	<b>100 %</b>
Dont peuplements 'pauvres'	6 754 ha / <b>14,3 %</b>					

## Sylviculture

Hêtraies domaniales : sylviculture régulière très dynamique sur des sols très productifs avec une volonté de régénération naturelle et de transformation en chêne, peuplements impactés par les tempêtes.

Selon l'ONF, la prévision de récolte des aménagements des forêts publiques est de 154 000 m<sup>3</sup>/an.

La sylviculture en forêt privée est plus difficile à conduire du fait du morcellement plus important et de la faible valeur économique des bois (difficulté de vente, équilibre financier délicat).

Contraste accentué entre forêts publiques et privées.

## **Données socio-économiques**

### Exploitation forestière, première transformation, transport logistique :

Deux grosses unités de transformation : Linex panneaux – Lefèbvre scierie de hêtre

Volumes utilisés par Linex panneaux 450 000 tonnes à 540 000 tonnes de bois ronds et connexes

Activité annuelle des scieries :	Feuillus	Résineux	Total
Volumes grumes utilisés (estimation)	52 000 m <sup>3</sup>	ns	52 700 m <sup>3</sup>
Volumes sciages produits (EAB 2008-2010)	26 000 m <sup>3</sup>	ns	27 200 m <sup>3</sup>
Volumes connexes produits (estimation)	46 300 tonnes	ns	48 000 tonnes

Volumes consommés chaudières collectives en service = 990 tonnes ; en projets = 5 300 tonnes supplémentaires

Volumes consommés chaudières industrielles en service = 40 000 tonnes ; en projets = 6 000 tonnes supplémentaires

Forêt-gibier : Massif à cerf : Eawy. Cerf non souhaité ailleurs.

Gestion durable : Seulement 1 090 ha de forêt privée de plus de 25 ha n'ont pas de plan simple de gestion.

## **Les autres fonctions de la forêt**

### Enjeux environnementaux en forêt

3 150 ha concernés par Natura 2000

39 ha en arrêté de biotope,

16 360 ha en Znieff I soit 35 % de la surface forestière.

800 ha en site naturel classé

2050 ha de périmètre rapproché de captage d'eau

Importance de Natura 2000 en forêt d'Eawy, d'Eu, de Bray, et cuestas.

Paysages particuliers des vallées côtières et des cuestas.

### Rôle social

Les forêts domaniales sont fréquentées le week-end par une population citadine.

La forêt apporte un trait particulier au paysage de cette zone, notamment dans toutes les petites vallées.

Les forêts de bord de mer et falaises sont très originales.

Commentaires	Freins identifiés
Climat favorable Territoire soumis à des événements climatiques exceptionnels : tempêtes, fortes pluies Importance du rôle de protection de la forêt contre le ruissellement et l'érosion des terres, rôle de préservation de la qualité des eaux des nappes souterraines. Importance des hêtraies domaniales, réintroduction du chêne. Faible part des peuplements résineux (9 % en surface)	Sols sensibles (risques de tassement, pauvreté chimique) Morcellement de la propriété privée. Forte pression Cerf Chevreuil Mauvaise qualité du chêne en forêt privée. Desserte à améliorer en forêt privée.

### **Potentiel de mobilisation supplémentaire (cf § 3.3)**

Surface identifiée (ha)	Volume dynamisation de la sylviculture (m3 BOBI par an)	Volume remise en production des peuplements « pauvres » (m3 BOBI par an)	Volume total (m3 BOBI par an)
13 650 ha	13 000 m3	23 000 m3	<b>36 000 m 3</b>

### **Synthèse :**

Le **territoire HN – Bordure Manche** présente le plus faible taux de boisement, d'où l'importance de préserver les espaces forestiers de ce territoire. Il se distingue par la forte productivité des peuplements.

A noter l'importance des hêtraies dont le maintien reste un choix raisonnable par rapport aux scénarios de changement climatique.

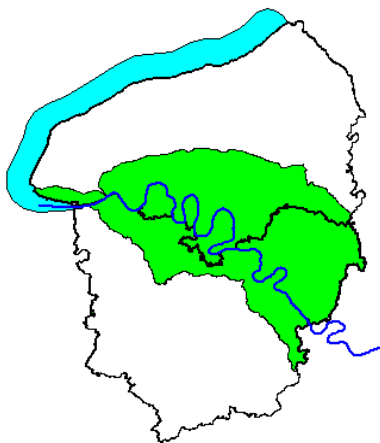
Le contraste entre les forêts publiques et les forêts privées (taille des massifs, composition en essences et sylviculture) est particulièrement fort.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de volume mobilisable supplémentaire est peu important à court terme mais il reste nécessaire de remettre en production les peuplements à faible valeur économique (peuplements « pauvres » et chênaies de mauvaise qualité).

## 6.2. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Axe Seine"

**Régions IFN : Caux méridional, Vallée de Seine, Roumois, Pays de Lyons, Vexin Normand, Plateau entre Seine et Eure**



Taux de boisement	<b>23,8 %</b>		
Territoire	445 100 ha		
Surface forestière	106 100 ha	Forêt privée	Forêt publique
Surface forêt de production	<b>102 400 ha</b>	62 230 ha / <b>61 %</b>	40 175 ha / <b>39 %</b>

	Feuillus	Résineux	Total
Volumes sur pied IFN 1988	13 473 400 m <sup>3</sup> / <b>84 %</b>	2 536 000 m <sup>3</sup> / <b>16 %</b>	16 009 400 m <sup>3</sup> <b>151 m<sup>3</sup>/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2002	12 444 000 m <sup>3</sup> / <b>83 %</b>	2 580 000 m <sup>3</sup> / <b>17 %</b>	15 024 000 m <sup>3</sup> <b>142 m<sup>3</sup>/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2005-2009	15 068 000 / <b>81 %</b>	3 469 000 / <b>19 %</b>	18 537 000 m <sup>3</sup> <b>175 m<sup>3</sup>/an</b>
Production brute/an IFN 2002	486 500 m <sup>3</sup> / <b>73 %</b>	176 500 m <sup>3</sup> / <b>27 %</b>	663 000m <sup>3</sup>
Production/ha/an IFN 2002			<b>6,5 m<sup>3</sup>/ha/an</b>

### Données géophysiques et foncières

**Soils** : Les sols reposent sur des alluvions généralement grossières en vallée de Seine. Sols limoneux sur les plateaux avec profondeur variable et risques de tassement. En rupture de pente, présence d'argile avec beaucoup de silex, sols généralement pauvres avec faible réserve en eau. Bonne richesse chimique dans les fonds de vallon.

**Climat** : de type tempéré sub-océanique à l'ouest avec influences continentales à l'est– Effets du vent notables (ouest et sud-ouest)

**Topographie** : 82% de la surface forestière est située sur des pentes inférieures à 15 %. Importance paysagère des coteaux le la Seine et de ses affluents.

*Structure des massifs forestiers – morcellement : les massifs de plus de 100 ha représentent 87 % de la surface forestière.*

	Massif <= 25 ha	25 ha < Massif <= 50 ha	50 ha < Massif <= 100 ha	Massif > 100 ha
Total surface	5 860 ha / <b>5,4 %</b>	3 970 ha / <b>3,6 %</b>	4 420 ha / <b>4 %</b>	94 970 ha / <b>87 %</b>
<i>Dont forêt publique</i>	263 ha	260 ha	516 ha	39 508 ha

*Structure de la propriété forestière privée :*

	0 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 100 ha	100 à 1000 ha	+ de 1 000 ha	<b>Total</b>
Nb de propriétés	12 475	939	601	396	91	0	<b>14 502</b>
% nb	86%	6,5%	4,1%	2,7%	0,6%	0%	
Surface (ha)	8 284	5 897	9 691	18 154	18 609		<b>60 635</b>
% surface	13,7%	9,7%	16%	29,9%	30,7%	0%	

### **Données techniques :**

*Infrastructures – Desserte des massifs de plus de 100 ha. :*

La densité moyenne de routes accessibles aux grumiers est de 11,84 ml/ha

Besoin de desserte pour atteindre		
11m/ha	14m/ha	17m/ha
80 km	176 km	315 km

Distances de débardage	Axe Seine		Total Haute-Normandie	
< 200 m	45 900 ha	49,6%	93 600 ha	49 %
200 – 500 m	31 300 ha	33,8%	65 000 ha	33 %
> 500 m	15 400 ha	16,6%	33 400 ha	18 %
Total massifs de plus de 100 ha	92 600 ha		192 000 ha	

### Caractéristiques des peuplements et sylviculture

15 260 ha de futaies de hêtre, 46 900 de futaie de chêne avec ou sans taillis, 14 180 ha de futaies résineuses (pins)

## Les peuplements

<b>Forêt privée</b>	Surface (ha)	Volume (m3)	Production (m3)	Volume/ha	Production/an
Futaie régulière feuillue	9 083	1 186 283	41 236	131	4.5
Futaie régulière résineuse	6 309	1 039 628	78 397	165	12.4
Mélange futaie feuillue taillis	35 065	4 956 370	198 372	141	5.7
Taillis	8 170	849 079	44 099	104	5.4
Autre	3 609	433 702	19 319	120	5.3
<b>Total</b>	<b>62 236</b>	<b>8 465 062</b>	<b>381 423</b>	<b>136</b>	<b>6.1</b>
<b>Forêt publique</b>	Surface (ha)	Volume (m3)	Production (m3)	Volume/ha	Production/an
Futaie régulière feuillue	26 474	4 340 600	168 900	164	6.4
Futaie régulière résineuse	7 874	1 164 400	74 750	148	9.5
Mélange futaie feuillue taillis	4 365	752 900	23 300	172	5.3
Taillis	352	43 100	2 450	Ns	Ns
Autre	1 111	257 900	12 350	Ns	Ns
<b>Total</b>	<b>40 176</b>	<b>6 558 900</b>	<b>281 750</b>	<b>163</b>	<b>7.0</b>

<b>TOTAL Forêt privée et publique</b>	Surface	Volume	Production	Volume/ha	Production/an	Importance en volume
Futaie régulière feuillue	35 560	5 526 880	210 140	155,4	5,91	37 %
Futaie régulière résineuse	14 180	2 204 000	153 150	155,4	10,8	15 %
Mélange futaie feuillue taillis	39 430	5 709 270	221 670	144,8	5,62	38 %
Taillis	8 520	892 180	46 550	104,7	5,46	
Autre	4 720	691 600	31 700	146,5	6,71	
<b>Total</b>	<b>102 400</b>	<b>15 024 000</b>	<b>663 170</b>	<b>146,7</b>	<b>6,5</b>	<b>100 %</b>
Dont peuplements 'pauvres'	22 310 ha / <b>20,4 %</b>					

## Sylviculture

Bonne production des pins (sylvestre puis laricio) et du douglas en futaie régulière permettant la mise en valeur de sols souvent difficiles.

Hêtraies domaniales : sylviculture régulière dynamique avec une volonté de transformation en chêne, peuplements impactés par les tempêtes.

Selon l'ONF, la prévision de récolte des aménagements des forêts publiques est de 255 000 m<sup>3</sup>/an.

Dans les forêts privées, le traitement ancien en taillis sous futaie (TSF), progressivement abandonné laisse des zones appauvries (faible qualité des tiges, volume sur pied faible), qui ne pourront être remises en production que par reboisement.

Les zones en forte pente ont plus souvent une vocation de protection des sols et des paysages, avec des traitements sylvicoles adaptés et des objectifs économiques limités.

## **Données socio-économiques**

### Exploitation forestière, première transformation, transport logistique :

Importance des chaudières collectives et industrielles, usine M.REAL (pâte et papier), importance de la logistique portuaire, grosses unités de sciage résineux à proximité. La Seine constitue un obstacle physique aux circulations nord sud.

Activité annuelle des scieries :	Feuillus	Résineux	Total
Volumes grumes utilisés (estimation)	15 400 m <sup>3</sup>	31 700 m <sup>3</sup>	47 100 m <sup>3</sup>
Volumes sciages produits (EAB 2008-2010)	7 700 m <sup>3</sup>	18 350 m <sup>3</sup>	26 050 m <sup>3</sup>
Volumes connexes produits (estimation)	13 700 tonnes	28 200 tonnes	41 900 tonnes

Volumes consommés chaudières collectives en service = 30 865 tonnes ; en projets = 34 300 tonnes supplémentaires

Volumes consommés chaudières industrielles en service = 298 000 tonnes ; en projets = 330 000 tonnes supplémentaires

Forêt-gibier : Massif à cerf : Lyons, Roumare, Brotonne, Vernon les Andelys

Gestion durable : 3 460 ha de forêts privées de plus de 25 ha sans plan simple de gestion

## **Les autres fonctions de la forêt**

### Enjeux environnementaux en forêt

8 380 ha concernés par Natura 2000 (habitats faune flore)

15 ha en arrêté de biotope

19 160 ha en Znieff I soit 17,5 % de la surface forestière.

4 844 ha en site naturel classé

4 700 ha de périmètre rapproché de captage d'eau

Importance de l'estuaire de la Seine et importance de la forêt dans le paysage

### Rôle social

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Important bassin industriel et de population.

Les forêts péri-urbaines de Rouen sont très fréquentées, Charte Forestière de Territoire de la CREA très active Projet de label « forêt d'exception » pour les forêts domaniales de la couronne rouennaise.

Enjeux forts d'aménagement du territoire (ex : Contournement est de Rouen, projet Grand-Paris, ligne de train à grande vitesse)

Commentaires	Freins identifiés
Topographie variée avec 18% de forêt sur pente > à 15% Climat favorable  Sols hétérogènes Richesse dans la diversité des forêts, des modes de gestion, des essences forestières  Importance de la forêt dans le territoire	Enclavement lié à l'urbanisation Morcellement Pente des vallées Faible valeur économique du chêne Forte pression Cerf Chevreuil Manque de dynamisme de la sylviculture en forêt privée Desserte à améliorer Mauvaise compréhension et acceptation des actes de gestion par le public Non prise en compte de la forêt dans les politiques d'aménagement du territoire

### **Potentiel de mobilisation supplémentaire (cf § 3.3)**

Surface identifiée (ha)	Volume dynamisation de la sylviculture (m3 BOBI par an)	Volume remise en production des peuplements « pauvres » (m3 BOBI par an)	Volume total (m3 BOBI par an)
37 850 ha	37 000 m3	76 000 m3	113 000 m 3

### **Synthèse :**

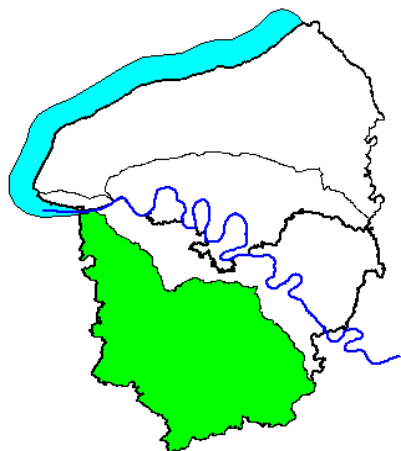
Le **territoire HN – Axe Seine** présente le plus fort taux de boisement, et les plus forts enjeux environnementaux, sociaux et d'aménagement du territoire. Ces forêts très variées nécessitent une gestion forestière fine (paysage, parc naturel régional, fréquentation du public) et bien comprise par les usagers. Ce territoire, fait l'objet de grands projets d'aménagement : contournement Est de Rouen, Projet « Grand Paris », Ligne de Train à grande Vitesse qui risquent d'avoir un impact fort sur les forêts et qu'il conviendra de minimiser et d'intégrer.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de mobilisation est important mais peut-être plus difficilement accessible de part sa situation particulière.

## 6.3. Fiche de caractérisation du territoire forestier "Sud Eure"

**Régions IFN : Lieuvin, Pays d'Ouche, Plateau du Neubourg et de St André et Perche**



Taux de boisement	<b>19,4 %</b>		
Territoire	375 970 ha		
Surface forestière	72 960 ha	Forêt privée	Forêt publique
Surface forêt de production	<b>70 760 ha</b>	67 970 ha / <b>96 %</b>	2 790ha / <b>4 %</b>

	Feuillus	Résineux	Total
Volumes sur pied IFN 1988	8 654 000 m3 / <b>87 %</b>	1 284 000 m3 / <b>13 %</b>	9 938 000 m3 <b>136 m3/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2002	8 629 000 m3 / <b>87,5 %</b>	1 227 000 m3 / <b>12,5 %</b>	9 856 000 m3 <b>135 m3/ha</b>
Volumes sur pied IFN 2005-2009	11 372 000 m3 / <b>86 %</b>	1 859 000 m3 / <b>14 %</b>	13 231 000 m3 <b>181 m3/ha*</b>
Production brute/an IFN 2002	344 000 m3 / <b>79 %</b>	90 000 m3 / <b>21 %</b>	434 000 m3
Production/ha/an IFN 2002			<b>6,1 m3/ha/an</b>

\* la forte augmentation du volume/ha entre 2002 et la nouvelle méthode 2005-2009 est à prendre avec précaution.

### Données géophysiques et foncières

Sols : Importance des plateaux. Sols lourds et hydromorphes en pays d'Ouche et Perche.

Climat : Tempéré sub océanique sub-sec, marqué par des précipitations non homogènes dans le sud.

Topographie : 91 % de la surface forestière est située sur des pentes inférieures à 15 %.

Structure des massifs forestiers – morcellement : les massifs de plus de 100 ha représentent 78 % de la surface forestière.

	Massif <= 25 ha	25 ha < Massif <= 50 ha	50 ha < Massif <= 100 ha	Massif > 100 ha
Total surface	8 077 ha – 11 %	3 804 ha – 5,2 %	4 008 ha – 5,4 %	57 581 ha – 78,4 %
Dont forêt publique	9 ha	175 ha	800 ha	1906 ha

Structure de la propriété forestière privée :

	0 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	25 à 100 ha	100 à 1000 ha	+ de 1 000 ha	Total
Nb de propriétés	15 822	903	460	262	95	5	17 547
% nb	90,2%	5,1%	2,6%	1,5%	0,5%	0%	
Surface (ha)	11 190	5 480	7 053	12 372	22 100	10 712	68 907
% surface	16,2%	8%	10,2%	18%	32,1%	15,5%	

Présence de 5 propriétés de plus de 1 000ha.

**Données techniques :**

Infrastructures – Desserte des massifs de plus de 100 ha. :

La densité moyenne de routes accessibles aux grumiers est de 11 ml/ha

Besoin de desserte pour atteindre		
11m/ha	14m/ha	17m/ha
57 km	125 km	260 km

Distances de débardage	Sud Eure		Total Haute-Normandie	
	ha	%	ha	%
< 200 m	29 900 ha	45,9%	93 600 ha	49 %
200 – 500 m	22 900 ha	35,2%	65 000 ha	33 %
> 500 m	12 300 ha	18,9%	33 400 ha	18 %
Total massifs de plus de 100 ha	65 100 ha		192 000 ha	

Caractéristiques des peuplements et sylviculture

Pas de futaies de hêtre, 46 500 de futaie de chêne avec ou sans taillis, 7 900 ha de futaies résineuses

## Les peuplements

	Surface	Volume	Production	Volume/ha	Production/an	Importance en volume
Futaie régulière feuillue	10 240	1 610 545	55 120	157,2	5,38	16 %
Futaie régulière résineuse	7 920	965 490	73 700	121,9	9,3	10 %
Mélange futaie feuillue taillis	38 875	6 015 470	235 270	154,7	6,05	<b>61 %</b>
Taillis	8 860	682 950	42 050	77,1	4,75	
Autre	4 860	581 470	27 580	119,6	5,68	
Total	70 760	9 855 930	433 730	139,3	6,1	100 %
Dont peuplements 'pauvres'	20 860 ha / <b>28,4%</b>					

Pas de distinction forêt privée/forêt publique car très faible surface de forêt publique.

## Sylviculture

Forêts traitées par le passé en taillis sous futaie (TSF) avec une exploitation intensive. Depuis l'après guerre, abandon progressif du régime de TSF, vers une conversion en futaie irrégulière ou régulière à base de chêne en majorité et la plantation résineuse dans les sols les plus difficiles. Les formations avec taillis sont encore importantes mais en forte évolution.

Le volume sur pied est en augmentation. Il devient nécessaire de dynamiser les coupes pour éviter un vieillissement global des forêts, et conserver des capacités d'adaptation (changement climatique).

Dans certaines zones le régime de TSF a conduit à appauvrir les peuplements par la disparition des arbres de futaies et l'absence de leur renouvellement. Des surfaces importantes de peuplements pauvres sont donc à remettre en production par reboisement.

## **Données socio-économiques**

### Exploitation forestière, première transformation, transport logistique :

Unités artisanales de transformation du chêne avec forte concurrence des régions voisines. Tendence à la disparition de ces unités de sciages feuillus. Grosses unités de sciage résineux très proches de l'Axe Seine

Activité annuelle des scieries :	Feuillus	Résineux	Total
Volumes grumes utilisés (estimation)	17 900 m3	156 200 m3	174 100 m3
Volumes sciages produits (EAB 2008-2010)	9 000 m3	90 600 m3	99 600 m3
Volumes connexes produits (estimation)	16 000 tonnes	139 000 tonnes	155 000 tonnes

Volumes consommés chaudières collectives en service = 8 600 tonnes ; en projets = 51 000 tonnes supplémentaires

Volumes consommés chaudières industrielles en service = 35 000 tonnes ; en projets = 3 400 tonnes supplémentaires

Forêt-gibier : Massif à cerf : Conches Breteuil, Beaumont le Roger.

Gestion durable : Seulement 1 795 ha de forêt privée de plus de 25 ha n'ont pas de plan simple de gestion.

## **Les autres fonctions de la forêt**

### Enjeux environnementaux en forêt

2 410 ha concernés par Natura 2000

1 ha en arrêté de biotope

7 990 ha en Znieff I soit 11 % de la surface forestière.

784 ha en site naturel classé

3665 ha de périmètre rapproché de captage d'eau

### Rôle social

La forêt périurbaine d'Evreux, joue un rôle social important pour l'agglomération. La charte forestière de territoire qui est en cours permet une concertation constructive notamment avec la forêt privée.

Commentaires	Freins identifiés
Topographie favorable	Desserte à améliorer
Massifs forestiers privés de + grande taille et sur bons sols	Forte pression Cerf Chevreuil
Importance des petits massifs de – de 25ha en mosaïque sur plateaux agricoles, propices aux feuillus précieux.	Manque de dynamisme de la gestion forestière.
Climat moins favorable au sud est.	Tendance à la disparition des débouchés de transformation locaux pour les feuillus
Chênes de qualité	

### **Potentiel de mobilisation supplémentaire (cf § 3.3)**

Surface identifiée (ha)	Volume dynamisation de la sylviculture (m3 BOBI par an)	Volume remise en production des peuplements « pauvres » (m3 BOBI par an)	Volume total (m3 BOBI par an)
47 700 ha	50 000 m3	71 000 m3	<b>121 000 m3</b>

### **Synthèse :**

Le territoire HN – Sud Eure a un bon potentiel de production forestière. De façon générale, les conditions y sont favorables : absence de pente, présence de plus grands massifs privés, qualité des chênes supérieure, forêts rurales. La productivité des peuplements peut y être améliorée.

Une vigilance sera nécessaire sur les conditions climatiques au sud-est et leurs évolutions.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs, en particulier dans les massifs à cerf est nécessaire. Elle va de paire avec une meilleure implication de tous les acteurs dans la gestion sylvicole dynamique.

Le potentiel de mobilisation y est important dans des conditions économiques favorables.

## 6.4. Tableau récapitulatif des principales données par territoire

Source	Données	Unité	Bordure Manche	Axe Seine	Sud Eure	Haute- Normandie	Commentaires
Stat IFN 2002	Surface du territoire	hectare	414 087	445 142	375 968	1 235 196	
	<b>Surface forestière</b>	hectare	<b>46 818</b>	<b>106 105</b>	<b>72 960</b>	<b>225 883</b>	
	Taux de Boisement		11,3%	23,8%	19,4%	18,3%	
	Surface forestière de production	hectare	44 996	102 409	70 759	<b>218 165</b>	
	Forêt Publique surface forestière de production	hectare	17 852	40 175	2 787	60 814	
	% forêt publique de production/forêt de production		39,7%	39,2%	3,9%	27,9%	
	Forêt Privée surface forestière de production	hectare	27 143	62 234	67 972	157 349	
	% forêt privée de production/forêt de production		60,3%	60,8%	96,1%	72,1%	
<b>Stat IFN 1988</b>	<b>Volume sur pied</b>	m3	<b>8 632 300</b>	<b>16 009 400</b>	<b>9 938 400</b>	<b>34 580 100</b>	
	Volume sur pied/surface forestière totale	m3/ha	184,4	150,9	136,2	153,1	
	Volume sur pied/surface de forêt de production		191,8	156,3	140,5	158,5	
Stat IFN 1988	Volume sur pied essences feuillues	m3	8 100 200	13 473 400	8 654 300	30 227 900	
Stat IFN 1988	% volume essences feuillues		93,8%	84,2%	87,1%	87,4%	
Stat IFN 1988	Volume sur pied essences résineuses	m3	532 100	2 536 000	1 284 100	4 352 200	
Stat IFN 1988	% volume essences résineuses		6,2%	15,8%	12,9%	12,6%	
<b>Stat IFN 2002</b>	<b>Volume sur pied</b>	m3	<b>9 319 400</b>	<b>15 023 962</b>	<b>9 855 930</b>	<b>34 199 292</b>	Stabilité du volume sur pied entre 1988 et 2002
	Volume sur pied/surface forestière totale	m3/ha	199,1	141,6	135,1	151,4	
	Volume sur pied/surface de forêt de production		207,1	146,7	139,3	156,8	
Stat IFN 2002	Volume sur pied essences feuillues	m3	7 939 900	12 443 576	8 628 670	29 012 146	Légère baisse du volume feuillu : décapitalisation
Stat IFN 2002	% volume essences feuillues		85,2%	82,8%	87,5%	84,8%	des hêtraies publiques et tempêtes
Stat IFN 2002	Volume sur pied essences résineuses	m3	1 379 500	2 580 386	1 227 260	5 187 146	Augmentation du volume résineux : arrivée à
Stat IFN 2002	% volume essences résineuses		14,8%	17,2%	12,5%	15,2%	maturité des plantations
<b>Stat IFN 2005_2009</b>	<b>Volume sur pied</b>	m3	<b>8 695 000</b>	<b>18 537 000</b>	<b>13 231 000</b>	<b>40 537 000</b>	
	Volume sur pied/surface forestière totale	m3/ha	185,7	174,7	181,3	179,5	
	Volume sur pied/surface de forêt de production		193,2	181,0	187,0	185,8	
Stat IFN 2005_2009	Volume sur pied essences feuillues	m3	7 191 000	15 068 000	11 372 000	33 704 000	
Stat IFN 2005_2009	% volume essences feuillues		82,7%	81,3%	85,9%	83,1%	
Stat IFN 2005_2009	Volume sur pied essences résineuses	m3	1 504 000	3 469 000	1 859 000	6 833 000	
Stat IFN 2005_2009	% volume essences résineuses		17,3%	18,7%	14,1%	16,9%	
<b>IFN</b>	<b>Progression IFN 2002, IFN 2005-2009 volume/pied</b>	m3	<b>-624 400</b>	<b>3 513 038</b>	<b>3 375 070</b>	<b>6 337 708</b>	Fort progression - prudence
		m3/ha	-13	33	46	28	Représente plus de 4 années de la production 2002
		m3/ha	-14	34	48	29	
	Progression volume sur pied essences feuillues	m3	-748 900	2 624 424	2 743 330	4 691 854	Progression la plus forte en Sud_Eure
	Progression volume sur pied essences résineuses	m3	124 500	888 614	631 740	1 645 854	Arrivée à maturité des plantations
<b>Stat IFN 1988</b>	<b>Production brute de la forêt</b>	m3/an	<b>305 200</b>	<b>669 200</b>	<b>446 700</b>	<b>1 421 100</b>	
Stat IFN 1988	Production brute des essences feuillues	m3/an	255 700	506 800	359 500	1 122 000	
Stat IFN 1988	% production brute des essences feuillues		83,8%	75,7%	80,5%	79,0%	
Stat IFN 1988	Production brute des essences résineuses	m3/an	49 500	162 400	87 200	299 100	
Stat IFN 1988	% production brute des essences résineuses		16,2%	24,3%	19,5%	21,0%	
<b>Stat IFN 2002</b>	<b>Production brute de la forêt</b>	m3/an	<b>386 900</b>	<b>663 173</b>	<b>433 730</b>	<b>1 483 803</b>	Stabilité de la production/1988
Stat IFN 2002	Production brute des essences feuillues	m3/an	298 200	486 578	343 798	1 128 576	
Stat IFN 2002	% production brute des essences feuillues		77,1%	73,4%	79,3%	76,1%	
Stat IFN 2002	Production brute des essences résineuses	m3/an	88 700	176 595	89 932	355 227	Augmentation de production
Stat IFN 2002	% production brute des essences résineuses		22,9%	26,6%	20,7%	23,9%	
<b>Stat IFN 2002</b>	<b>Production brute par ha (surface forêt de production)</b>	m3/ha/a	<b>8,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>	<b>6,8</b>	

ORF 1999	Récolte prévisionnelle par an	m3/an				880 000	
DRA 2006	Récolte prévisionnelle par an en forêt domaniale	m3/an				400 000	
SRA2006	Récolte prévisionnelle par an en forêt des collectivités	m3/an				25 000	
SRGS2006	Pas d'indication de récolte en forêt privée						
ONF	Prévisions de récolte actuelle des forêts publiques	m3/an	154 000	255 000	10 800	419 800	
<b>EAB 2005-2007</b>	<b>Récolte annuelle déclarée sur la période 2005-2007</b>	m3/an				<b>662 000</b>	
	<i>dont bois d'œuvre</i>	m3/an				337 000	
	<i>dont bois d'industrie</i>	m3/an				272 000	
	<i>dont bois bûche et énergie</i>	m3/an				53 000	
Plan régional de mobilisation 2009	Estimation de la perte d'exploitation 10 %	m3/an				66 200	
Plan régional de mobilisation 2009	Estimation de la récolte non déclarée	m3/an				409 000	
<b>Plan régional de mobilisation 2009</b>	<b>Estimation de la récolte totale</b>	m3/an				<b>1 137 200</b>	
	Part de la récolte estimée / production des forêts					76,6%	
<b>EAB 2008-2010</b>	<b>Récolte annuelle déclarée sur la période 2008-2010</b>	m3/an				<b>622 000</b>	Baisse de 40 000 m3/ 2005-2007
	<i>dont bois d'œuvre</i>	m3/an				331 000	Baisse sur le BOBI plus forte : 70 000 m3
	<i>dont bois d'industrie</i>	m3/an				209 000	
	<i>dont bois bûche et énergie</i>	m3/an				82 000	
<b>EAB 2010</b>	<b>Récolte annuelle déclarée en 2010</b>	m3/an				<b>654 000</b>	
	<i>dont bois d'œuvre</i>	m3/an				339 000	reprise activité, + export
	<i>dont bois d'industrie</i>	m3/an				199 000	impact activité M.real
	<i>dont bois bûche et énergie</i>	m3/an				116 000	augmentation du bois bûche déclaré
<b>DRAAF - Plan de mobilisation 2009</b>	<b>Gisement Bois d'œuvre et d'industrie (BOBI)</b>	m3/an				<b>209 000</b>	
	<i>dont dynamisation de la sylviculture</i>					39 000	
	<i>dont renouvellement des peuplements "pauvres"</i>					170 000	
	<b>Volume potentiel de bois rémanents</b>	m3/an				<b>331 000</b>	Mobilisable que si les BOBI le sont
<b>DRAAF - PPRDF 2012-2016</b>	<b>Potentiel de mobilisation supplémentaire</b>	m3/an	<b>36 000</b>	<b>113 000</b>	<b>121 000</b>	<b>270 000</b>	
	Dynamisation de la sylviculture en forêt privée sous DGD	m3/an	13 000	37 000	50 000	100 000	
	Renouvellement des peuplements "pauvres"	m3/an	23 000	76 000	71 000	170 000	
	Surfaces potentielles identifiées	ha	13 650	37 850	47 700	99 200	
<b>ORF 1999</b>	<b>Surfaces à renouveler/an</b>	ha/an				<b>1950 à 2000</b>	
	<i>dont en forêt publique</i>	ha/an				400 à 450	
	<i>dont en forêt privée</i>	ha/an				1550	
DRA2006	Surfaces à renouveler/an en forêt domaniale	ha/an				<b>500</b>	
SRA2006	Pas d'indication en forêt des collectivités						
SRGS2006	Pas d'indication en forêt privée						
<b>Étude ressource CRPF IFN 2008</b>	<b>Surface totale à renouveler scénario actuel</b>	ha/an				<b>2 800</b>	
<b>Étude ressource CRPF IFN 2008</b>	<b>Surface totale à renouveler scénario optimum</b>	ha/an				<b>3 950</b>	
ONF	Surfaces renouvelées actuellement en forêt publique	ha/an				467	
à dire d'experts	Surfaces renouvelées actuellement en forêt privée	ha/an				200 à 240	estimation limite basse

## 6.5. Composition du Comité plénier

Mme Valérie AUVRAY	Conseil Régional de Haute-Normandie
M. Damien BERTRAND	DDTM de la Seine-Maritime
M. Olivier BOULAY	ANORIBOIS
M. Pascal CHENTRIER	Coopérative Forestière du Grand Ouest
M. Jean-François CHENY	Office National des Forêts
M. Rémy CLATOT	DRAAF
M. Gervais CLERC	Syndicat des Biens Communaux de la Muette
M. Philippe DAVID	Association Normande des Experts Forestiers
M. Balint de DOMAHIDY	Union Régionale de la Forêt Privée Normande
M. Louis-René de LESQUEN	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
Mme Marie de L'ESTOILE	Coopérative Forestière du Grand Ouest
M. Jean de SINCAÏ	Union Régionale de la Forêt Privée Normande
M. Stéphane DUREL	DREAL
Mme Isabelle GHESTEM	Chambre Régionale d'Agriculture
M. François HAUET	Association Normande des Experts Forestiers
M. Michel LEDRU	Syndicat des Biens Communaux de la Muette
Mme Odile LOBREAUX	DRAAF
M. Patrice MENGIN-LECREULX	Office National des Forêts
M. Xavier MORVAN	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
Mme Domitille PELISSIER	DDTM de l'Eure
Mme Isabelle PORQUET	DRAAF
M. Xavier POUSSIN	Coopérative Forestière de Rouen
M. Philippe SCHNÄBELE	DRAAF (président)
M. Philippe SERVAIN	Coopérative Forestière de Rouen
M. Claude TALEB	Conseil Régional de Haute-Normandie

Article L4-1 du code forestier : extrait : "Le plan pluriannuel régional de développement forestier est établi sous l'autorité du représentant de l'Etat dans la région en association avec les collectivités territoriales concernées. Il est préparé par un comité comprenant des représentants régionaux des chambres d'agriculture, des propriétaires forestiers et des professionnels de la production forestière, notamment les centres régionaux de la propriété forestière, des représentants régionaux des communes forestières, des organisations de producteurs et de l'office national des forêts."

## 6.6. Composition du Comité technique

Mme Valérie AUVRAY	Conseil Régional de Haute-Normandie
M. Damien BERTRAND	DDTM de la Seine-Maritime
M. Olivier BOULAY	ANORIBOIS
M. Pascal CHENTRIER	Coopérative Forestière du Grand Ouest
M. Jean-François CHENY	Office National des Forêts
Mme Catherine CHEVAL	DRAAF - SRISE
M. Rémy CLATOT	DRAAF (président)
M. Gervais CLERC	Syndicat des Biens Communaux de la Muette
M. Balint de DOMAHIDY	Union Régionale de la Forêt Privée Normande
M. Stéphane DUREL	DREAL
Mme Isabelle GHESTEM	Chambre Régionale d'Agriculture
M. François HAUET	Association Normande des Experts Forestiers
M. Xavier LECLAIR	DRAAF - SRISE
M. Richard LEHAUT	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
Mme Odile LOBREAUX	DRAAF
M. Pierre MILLER	Office National des Forêts
M. Xavier MORVAN	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
Mme Domitille PELISSIER	DDTM de l'Eure
Mme Isabelle PORQUET	DRAAF
M. Xavier POUSSIN	Coopérative Forestière de Rouen
M. Alexandre RICARD	Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

Le comité technique est composé de personnels des organismes représentés dans le comité plénier, apportant une expertise technique pointue.  
Les travaux du comité technique sont validés par le comité plénier.

## 6.7. Arrêté préfectoral d'approbation du PPRDF



PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Haute-Normandie

Service Régional  
de l'Economie Agricole et de la Forêt

Affaire suivie par Odile LOBREAUX  
Tél 02 32 18 95 32  
Fax 02 32 18 95 30  
Mail [odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr](mailto:odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr)

ROUEN, le 27 MAR. 2012

Le Préfet  
de la région Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

**Objet :** Arrêté relatif à l'approbation du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de la région Haute-Normandie

**VU :**

- le code forestier et notamment ses articles L. 4-1 et L. 221-9 ;
- l'article L. 1604 du code général des impôts ;
- le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier préparé par le comité d'élaboration et mis à disposition du public du 16 janvier 2012 au 15 février 2012 ;
- l'avis favorable émis par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers lors de sa réunion du 23 février 2012 sur la version modifiée du plan suite à la mise à disposition du public ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales.

ARRETE

**Article 1 :**

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) de la région Haute-Normandie est approuvé pour la période 2012-2016.

Il comprend une présentation des caractéristiques de la forêt et de la mobilisation des bois, l'identification et la caractérisation de trois territoires, une analyse des freins à la mobilisation, les actions à mettre en œuvre dans les cinq années du plan.

22, rue Saint Sever - 76032 ROUEN CEDEX  
<http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr>  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Il est complété d'annexes et de cartes.

Ce plan peut être consulté sur demande auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou sur son site internet à l'adresse suivante : <http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr> .

**Article 2 :**

Le comité de pilotage du PPRDF, chargé du suivi du plan et d'étudier ou de proposer toute mesure d'adaptation à la demande du Préfet, est composé de 13 membres :

- Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Président),
- 1 représentant du Conseil Régional,
- 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- 1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie,
- 1 représentant de l'Union régionale de la Forêt Privée Normande,
- 1 représentant de l'Office National des Forêts,
- 1 représentant de la Coopérative Forestière du Grand Ouest,
- 1 représentant de la Coopérative Forestière de Rouen,
- 1 représentant de l'Association Normande des Experts Forestiers,
- 1 représentant d'ANORIBOIS,
- 1 représentant de Haute-Normandie Nature Environnement,
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure,
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime,

Le secrétariat de ce comité est assuré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

**Article 3 :**

Le comité de pilotage établira régulièrement un bilan de la mise en œuvre du PPRDF comprenant l'état d'avancement des actions au regard des objectifs du plan ainsi que l'analyse des coûts et des financements.

**Article 4 :**

A partir des travaux du comité de pilotage, le Préfet de région établit chaque année un bilan de la mise en œuvre du PPRDF pour présentation à la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

**Article 5 :**

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs dans les préfectures des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le Préfet



Pierre de BOUSQUET

## 6.8. Glossaire

sigle	ADEME	Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
sigle	ANEF	Association Normande des Experts Forestiers
sigle	ANORIBOIS	Association Interprofessionnelle de la filière forêt bois de Haute-Normandie
sigle	BI	Bois d'industrie : partie du tronc ou des grosses branches qui sera utilisée après broyage, pour la fabrication de panneaux de particules ou de pâte à papier
sigle	BO	Bois d'œuvre : partie du tronc assez grosse pour être sciée, et produire des éléments de bois massif : charpente, planches.
sigle	BOBI	Ensemble du bois de l'arbre qui est exploité jusqu'à la découpe des branches de 7 cm de diamètre, et qui sera utilisé en bois d'œuvre, d'industrie ou pour l'énergie.
sigle	BR	Bois rémanent : appelé aussi menus bois : partie fine du tronc ou des branches habituellement laissée sur le sol après exploitation de l'arbre (au delà de la découpe 7 cm de diamètre)
sigle	CEREN	Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie
sigle	CETEF	Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières
sigle	CFT	Charte Forestière de Territoire : outil de concertation local apparu dans la loi d'orientation sur la forêt de 2001.
sigle	CREA	Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe
sigle	CRFPF	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers : sous l'autorité du Préfet de Région, cette commission regroupant les partenaires forestiers et les entreprises du secteur oriente la politique forestière régionale. Elle se réunit 3 à 4 fois par an.
sigle	CRPF de Normandie	Centre régional de la propriété forestière de Normandie : établissement administratif chargé de promouvoir la gestion de la forêt privée.
sigle	DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
sigle	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer : contient un service forestier de niveau départemental.
sigle	DEFI	Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt : permet une réduction de l'impôt sur le revenu grâce aux dépenses d'investissement forestiers.
sigle	DRA	Directive Régionale d'Aménagement : Document cadre pour la gestion des forêts de l'Etat
sigle	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
sigle	DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt : service déconcentré du Ministère de l'Agriculture, en charge des forêts au niveau de la Région.
sigle	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : service déconcentré du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
sigle	EAB	Enquête annuelle de branche : cette enquête évalue la récolte du bois et sa première transformation en sciages
sigle	FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
sigle	FDC	Fédération Départementale des Chasseurs

sigle	IFN	Inventaire Forestier National
sigle	LMAP	Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010
sigle	MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
sigle	NATURA 2000	Réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.
sigle	ONF	Office National des Forêts : établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion des forêts de l'état et des collectivités
sigle	ORF	Orientations Forestières Régionales : document cadre d'orientation de la gestion des forêts prévu par la code forestier et approuvé par un arrêté ministériel. Les ORF en vigueur datent de 1999.
sigle	PDM	Plan de Développement de Massif
sigle	PDRH	Programme de Développement Rural Hexagonal : outil de déploiement de la politique agricole commune
sigle	PEFC	Marque de certification de la gestion durable des forêts utilisée en France (Programme for the Endorsement of Forest Certification)
sigle	PLU	Plan Local d'Urbanisme
sigle	PNR	Parc Naturel Régional
sigle	PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Ce plan est établi pour 5 ans.
sigle	RSAAC	Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes
sigle	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
sigle	SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
sigle	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
sigle	SRA	Schéma Régional d'Aménagement : document cadre de gestion des forêts des collectivités
sigle	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
sigle	SRCE	Schéma de Cohérence Ecologique
sigle	SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole : document cadre de gestion des forêts privées
sigle	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
sigle	ZSC	Zone Spéciale de Conservation : liée au réseau Natura 2000, directive Habitats
sigle	ZSP	Zone Spéciale de Protection : liée au réseau Natura 2000, directive oiseaux
unité	ha	Hectare : 1 ha = 10 000 m <sup>2</sup>
unité	km	Kilomètre : 1 km = 1 000 m

unité	m <sup>3</sup>	Mètre cube : $1 \text{ m}^3 = 1\text{m} \times 1\text{m} \times 1\text{m}$ : mesure le volume de bois des troncs et branches
unité	ml	Mètre linéaire : mesure la longueur d'éléments linéaires comme les routes, les pistes, les périmètres ou les haies.
	Aménagement forestier	Document de gestion durable des forêts de l'Etat et des Collectivités, contenant une analyse de la forêt et un programme d'action sur 10 à 20 ans
	Bio indicateur	Indicateur révélant la biodiversité des êtres vivants
	Cervidés	Famille de mammifères ruminants qui comprend entre autres les cerfs, les chevreuils et les daims.
	Chaudière collective au bois	Chaudière à plaquettes de bois permettant le chauffage de plusieurs logements ou équipements collectifs (mairie, écoles, piscine, hôpital ...)
	Connexes de sciages	Écorces, sciures, déchets de bois réduits en plaquettes
	Débardage	Après la coupe d'un arbre, action de traîner ou de porter le bois en bordure d'une route accessible par un camion grumier
	Entrepreneurs des Territoires	Fédération de syndicats professionnels représentatifs d'entreprises prestataires de service du monde agricole, forestier et rural
	Exploitation forestière	Action de couper des arbres et de les amener en bordure d'une route accessible par un camion routier : bûcheronnage, débusquage ou débardage.
	Forêt domaniale	Forêt appartenant au domaine privé de l'Etat et dont la gestion est confiée à l'ONF
	Futaie	Peuplement forestier composé d'arbres adultes issus de semis naturels ou de plantation.
	Futaie irrégulière	Futaie composée d'arbres de différents âges où peut apparaître des semis et des jeunes arbres. Correspond aussi à un type de sylviculture
	Futaie régulière	Futaie composée d'arbres ayant le même âge. Correspond aussi à un type de sylviculture
	Gibier	Ensemble des animaux sauvages que l'on chasse pour en consommer ou vendre la viande
	Installation industrielle au bois	Chaudière à plaquettes de bois utilisée dans des process industriels pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.
	Limons	Roche meuble qui constitue la classe granulométrique regroupant les particules de calibres compris entre 50 µm et 2 mm, dans notre région, les limons sont des dépôts apportés par les vents.
	ns	Non significatif
	Peuplement forestier	Ensemble d'arbres
	pH	Potentiel hydrogène : indice de l'acidité, ici des sols forestiers. Plus le sol est acide, plus l'activité biologique est faible.
	Plan simple de gestion (PSG)	Document de gestion durable des forêts privées contenant une analyse de la forêt et un programme d'action sur 10 à 20 ans
	Plaquette forestière	Bois décheté provenant de forêt ou de haie
	Régénération artificielle	Renouvellement des vieux arbres par plantation de plants forestiers, dont l'espèce et l'origine est choisie par le forestier
	Régénération naturelle	Renouvellement des vieux arbres par les semis naturels issus des graines qu'ils produisent
	Régime forestier	Régime réglementaire prévu par le Code Forestier, qui encadre la gestion des forêts de l'Etat et des Collectivités

Sylviculture	Culture de la forêt
Taillis avec réserves	idem Taillis sous Futaie.
Taillis simple	Peuplement forestier composé d'arbres feuillus qui ont été coupés et ont pu repartir par rejet pour former plusieurs tiges appelées cépées : les taillis sont intéressants pour produire du bois de chauffage.
Taillis sous futaie	Type de peuplement forestier composé d'un mélange de taillis et d'arbres de franc pied (arbres de futaie appelés réserves). Correspond également un type de sylviculture.
Transformation	Régénération artificielle qui permet d'installer des espèces d'arbres différentes/l'existant
Travaux sylvicoles	Travaux qui accompagnent la régénération naturelle ou artificielle : préparation des sols, plantation, dégagement de semis ou de plants, dépressage, élagage.

---

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de Haute-Normandie**

Cité administrative  
2 rue Saint-Sever  
76032 Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 58 53 27

Courriel : [direction.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr)

[www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)